



Évaluation de la situation du marché du travail au Canada – 2014

Ottawa, Canada
25 mars 2014
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget a pour mandat de présenter au Parlement une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que les tendances de l'économie nationale et, à la demande de tout comité parlementaire ou de tout parlementaire, de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

Le présent rapport a été préparé à partir de données disponibles le 25 mars 2014.

Préparé par Randall Bartlett et Helen Lao*

* Les auteurs remercient Mostafa Askari, Patricia Brown, Jason Jacques, Jean-François Nadeau, Jocelyne Scrim et Trevor Shaw pour leurs précieux commentaires. Les auteurs sont responsables de toute erreur ou omission éventuelle. Prière de communiquer avec Mostafa Askari (courriel: mostafa.askari@parl.gc.ca) pour tout autre renseignement.

Résumé

Le présent rapport vise à fournir aux parlementaires une évaluation de l'état actuel du marché du travail canadien. Il examinera donc le comportement effectif des indicateurs du marché de travail par rapport à leur niveau tendanciel, la tendance des salaires et de la rémunération et les signes de pénuries de main-d'œuvre et d'inadéquation des compétences.

Le directeur parlementaire du budget (DPB) constate que, globalement, la plupart des indicateurs du marché de travail affichent une évolution qui demeure en deçà du niveau tendanciel, bien qu'ils continuent de se remettre de la récession de 2008-2009. L'atonie du marché de travail se reflète également dans la modeste hausse des salaires et de la rémunération durant la reprise. Pour tenter d'expliquer cette faiblesse continue sur le marché du travail, le DPB a analysé des indicateurs de pénuries de main-d'œuvre et d'inadéquation des compétences, mais a trouvé peu de facteurs qui expliqueraient une pénurie de main-d'œuvre ou une inadéquation des compétences à l'échelle nationale.

Tendances sur le marché du travail canadien

Le marché du travail au Canada continue de se remettre de la récession mondiale de 2008-2009, à en juger par la meilleure tenue des principaux indicateurs de ce marché depuis la publication de l'évaluation de la situation du marché du travail du DPB d'octobre 2012¹.

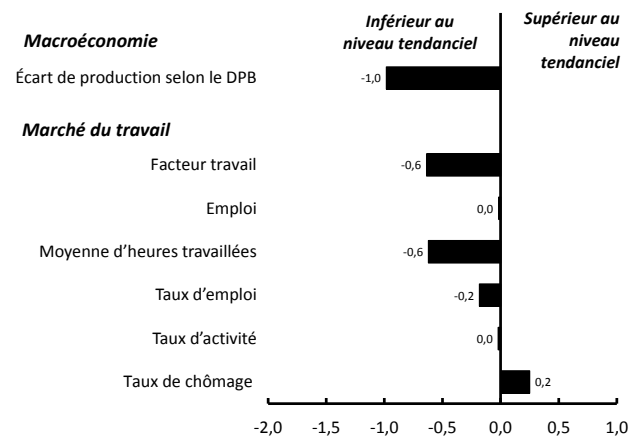
La plupart des indicateurs demeurent toutefois sous leur niveau tendanciel, notamment la moyenne hebdomadaire d'heures travaillées et le taux d'emploi (figure 1 du résumé). La production réelle est donc en deçà de son niveau tendanciel, ce qui se traduit par un écart de production négatif², lequel

donne à penser que des capacités excédentaires persistent sur le marché du travail et dans l'économie du Canada plus généralement. Cela dit, la plupart des indicateurs ne semblent pas afficher un comportement très différent de celui enregistré lors des redressements antérieurs, bien que la moyenne hebdomadaire des heures travaillées demeure comparativement inférieure au niveau tendanciel, tandis que le chômage demeure élevé.

Figure 1 du résumé

Résumé des indicateurs du marché du travail, 2013T4

%, sauf indication contraire



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Les indicateurs du marché du travail sont exprimés par rapport à leur niveau tendanciel. Le taux d'emploi, le taux d'activité et le taux de chômage sont exprimés en écart en points de pourcentage par rapport au niveau tendanciel. Les estimations tendanciennes utilisées dans la présente analyse proviennent du DPB, 2013.

Tendances des salaires et de la rémunération

La croissance des salaires et de la rémunération est donc demeurée modeste pendant le redressement, comme l'illustre globalement le léger essor des salaires moyens réels et la stagnation des salaires médians réels depuis la récession de 2008-2009 (figure 2 du résumé). En témoigne également l'atonie générale de la croissance réelle des salaires moyens dans la plupart des secteurs par rapport aux périodes comparables ayant précédé la récession.

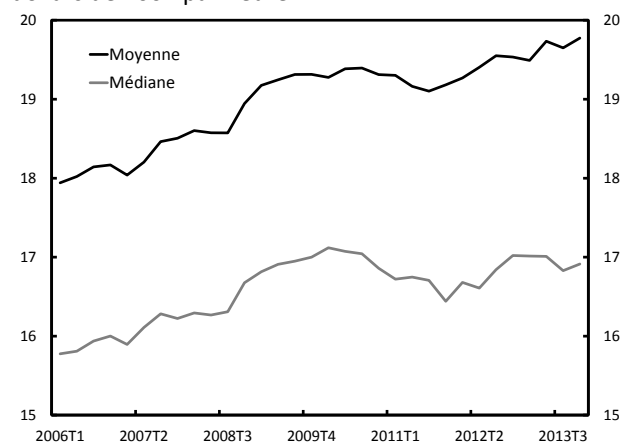
¹ DPB, 2012, http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Labour_Note_FR.pdf.

² L'écart de production représente la différence en pourcentage entre le niveau de production réel et le niveau de production potentiel.

Figure 2 du résumé

Salaires horaires réels, 2006T1 à 2013T4

dollars de 2002 par heure



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Le DPB a désaisonné ces séries à l'aide de la méthode X12 du Bureau du Recensement des États-Unis. L'IPC global sert d'indice de déflation.

Tendances de l'offre et de la demande sur le marché du travail

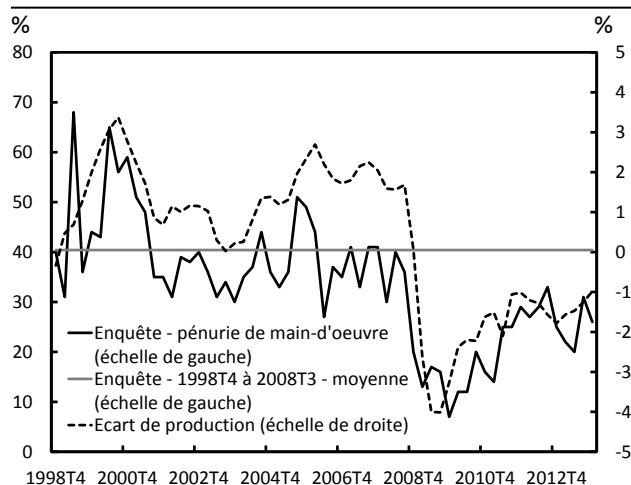
Pour tenter d'expliquer cette faiblesse continue sur le marché du travail, le DPB a aussi analysé des indicateurs de pénuries de main-d'œuvre et d'inadéquation des compétences. Or, peu de signes indiquent une pénurie nationale de main-d'œuvre (figure 3 du résumé), bien qu'il semble y avoir des régions et des secteurs où le marché du travail reste tendu (comme dans le cas de la Saskatchewan, p. ex.). S'il est vrai qu'une inadéquation des qualifications est normale³, rien n'indique que l'inadéquation des compétences soit, à l'échelle nationale, plus importante aujourd'hui qu'elle ne l'était avant la récession de 2008-2009, bien que les données globales puissent masquer ce qui se produit dans certaines régions et certains secteurs. Ces conclusions sont fondées sur les taux de vacance plus faible et les taux de chômage plus élevés à l'échelle nationale et, en général, dans la

³ Une certaine inadéquation des qualifications est normale en raison, notamment, de changements d'ordre technologique qui rendent certaines compétences désuètes.

plupart des provinces et des secteurs, par rapport aux taux d'avant la récession.

Figure 3 du résumé

Pénuries de main-d'œuvre selon l'Enquête sur les perspectives des entreprises et écart de production selon le DPB, 1998T4 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Banque du Canada; Statistique Canada.

Discussion de l'analyse du marché du travail présentée par le gouvernement du Canada

Enfin, si l'analyse qu'a faite le gouvernement du Canada dans son *Rapport sur l'emploi : le point sur le marché du travail canadien* est la bienvenue, il pourrait être bon d'améliorer la pertinence que présentent pour les parlementaires certains de ses aspects, notamment :

- en analysant le comportement des indicateurs du marché du travail par rapport à leur niveau tendanciel pour établir si leur évolution tient à des facteurs conjoncturels ou structurels;
- en comparant l'évolution des indicateurs du marché du travail par rapport à leurs redressements antérieurs pour fournir une perspective historique;
- en analysant les indicateurs sur une période constante, faute de quoi les résultats pourraient être différents;

- en discutant des salaires dans le contexte de la situation du marché du travail, car il pourrait y avoir des capacités;
- en fournissant des comparaisons internationales pour des indicateurs comparables.

1. Tendances sur le marché du travail canadien

La présente section porte sur le comportement de divers indicateurs clés du marché du travail par rapport à leurs tendances respectives⁴. La plupart affichent un niveau inférieur à leur niveau tendanciel, ce qui indiquerait une capacité encore excédentaire sur le marché du travail canadien.

À l'annexe A du présent rapport, se trouve résumée la méthode d'estimation du DPB des tendances des principaux indicateurs du marché du travail. L'annexe B présente les indicateurs du marché du travail par province et par secteur. À l'annexe C se trouve une comparaison des écarts entre la tenue des indicateurs du marché du travail et leur niveau tendanciel par rapport aux récessions et reprises antérieures.

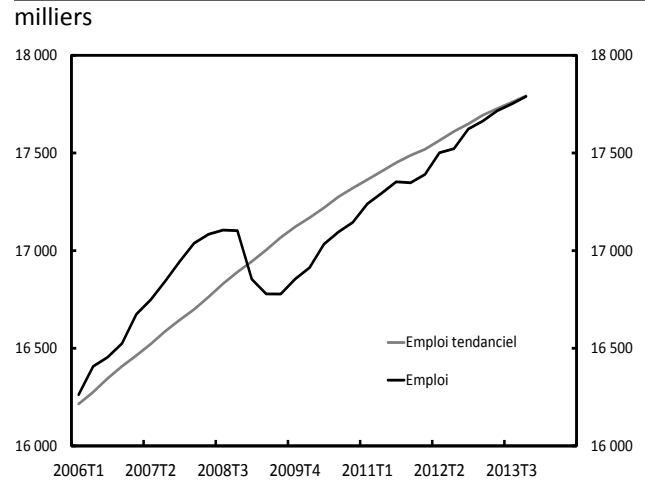
Emploi

En février 2014, le niveau d'emploi se situait à 6,3 % au-dessus du creux enregistré en juillet 2009, soit pendant la récession, ce qui représente une hausse de 1 046 500 emplois. Par conséquent, l'écart entre le niveau réel et le niveau tendanciel s'est rétréci depuis la récession, l'emploi ayant été inférieur de 1,7 % à son niveau tendanciel au 3^e trimestre de 2009 contre le son niveau tendanciel estimé atteint au 4^e trimestre de 2013 (figure 1-1).

⁴ Les indicateurs tendanciels ne font pas l'objet d'observation, mais plutôt d'une estimation. Ces estimations peuvent varier selon la méthode utilisée. Les estimations tendancielles utilisées dans la présente analyse proviennent du DPB, 2013.

Figure 1-1

Emploi, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Taux d'emploi

Le taux d'emploi, soit le nombre de personnes employées exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler⁵, a accusé un vif recul au cours de la récession. Depuis, il s'est légèrement redressé.

Au 4^e trimestre de 2013, le taux d'emploi était supérieur de 0,4 point de pourcentage (p.p.) au creux de 61,3 % enregistré au 3^e trimestre de 2009. Au 4^e trimestre de 2013, il est également demeuré légèrement inférieur à son niveau tendanciel de 0,2 p.p. pour se situer à 61,7 % (figure 1-2). Le taux d'emploi tendanciel estimé a reculé à mesure que l'essor de la population en âge de travailler s'est ralenti.

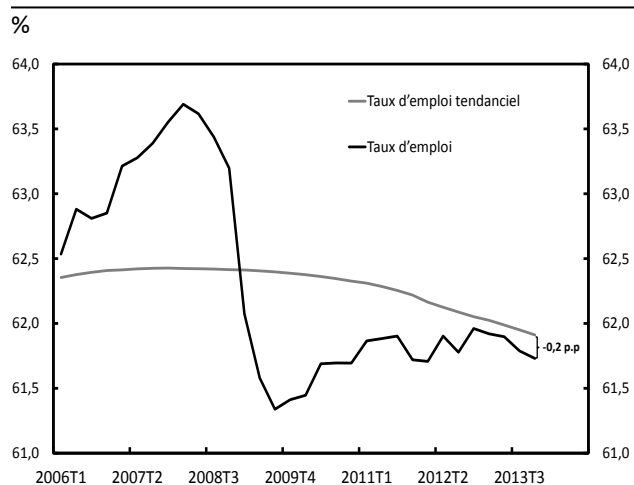
Le taux d'emploi a reculé chez les Canadiens ayant entre 15 et 19 ans pendant toute la reprise; en 2013, il était encore de 2,6 points de pourcentage en deçà de la tendance. Pour les personnes ayant entre 20 et 24 ans, le taux d'emploi est demeuré supérieur à la tendance cette même année de 0,1 p.p. En revanche, chez les personnes de 55 ans et plus, il a progressé durant la reprise, se situant en

⁵ La population en âge de travailler comprend les membres de la population civile hors institution âgés de 15 ans et plus.

2013 à 0,3 p.p. au-dessus de son taux tendanciel. Chez les personnes ayant entre 25 et 54 ans, plus important segment des travailleurs, le taux d'emploi a stagné pendant la reprise. En 2013, il était encore inférieur de 0,1 p.p. à son taux tendanciel.

Figure 1-2

Taux d'emploi, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Moyenne hebdomadaire des heures travaillées

Si la population en âge de travailler et le taux d'emploi déterminent la quantité de main-d'œuvre, la moyenne hebdomadaire des heures travaillées par employé mesure l'intensité de la main-d'œuvre.

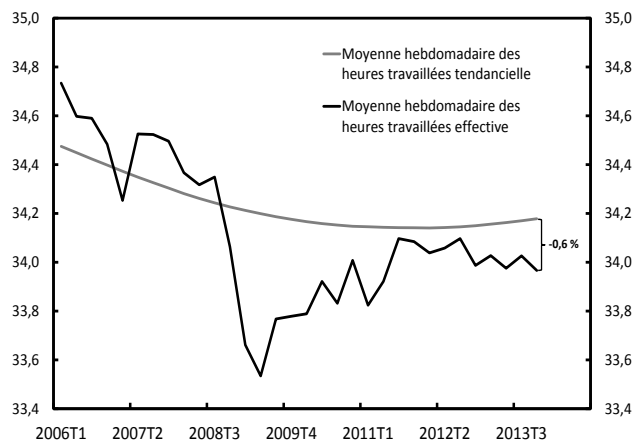
Au 2^e trimestre de 2009, la moyenne hebdomadaire des heures travaillées est tombée sous son niveau tendanciel de la dernière récession, avec un creux de 33,5 heures. Elle s'est ensuite redressée légèrement pour se rapprocher de son niveau tendanciel (figure 1-3). Au 4^e trimestre de 2013, elle était de 34 heures, soit 0,6 % sous l'estimation de son niveau tendanciel.

La moyenne hebdomadaire des heures travaillées tendancielle a décliné quelque peu entre le 1^{er} trimestre de 2006 et le 4^e de 2013, essentiellement par suite du recul graduel de la moyenne hebdomadaire effectivement travaillée.

Figure 1-3

Moyenne hebdomadaire des heures travaillées, 2006T1 à 2013T4

heures par semaine



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Facteur travail

Les indicateurs mentionnés ci-dessus peuvent servir à calculer le nombre total d'heures travaillées (ou facteur travail), qui est un élément clé du produit intérieur brut (PIB). Il est exprimé comme suit :

$$L = LFPOP \cdot LFER \cdot AHW \cdot 52$$

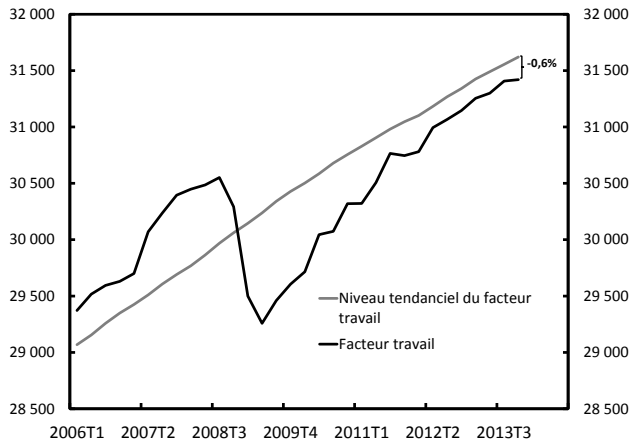
où *LFPOP* est la population en âge de travailler; *LFER* est le taux d'emploi et *AHW* est la moyenne hebdomadaire d'heures travaillées.

L'écart entre le facteur travail réel et le facteur travail tendanciel diminue depuis quelque temps, en raison essentiellement d'une amélioration du taux d'emploi par rapport à son niveau tendanciel. Le facteur travail est actuellement de 0,6 % sous l'estimation de son taux tendanciel du 4^e trimestre de 2013, ce qui est attribuable en grande part à la faiblesse de la moyenne hebdomadaire d'heures travaillées (figure 1-4).

Figure 1-4

Facteur travail, 2006T1 à 2013T4

millions d'heures travaillées par an



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Taux d'activité

Défini comme le pourcentage de la population active totale⁶ (la population active pouvant être considérée comme la population désireuse de travailler) par rapport à l'ensemble de la population en âge de travailler, le taux d'activité a reculé depuis le sommet de 67,7 % d'avant la récession enregistré au 1^{er} trimestre de 2008.

Au 4^e trimestre de 2013, le taux d'activité était toujours inférieur à son sommet d'avant récession de 66,4 % (voir figure 1-5), mais il a cependant atteint son taux tendanciel estimé. Cela s'explique en grande partie par une révision à la baisse des estimations du taux tendanciel d'activité attribuable à une décélération de la population en âge de travailler pendant cette période.

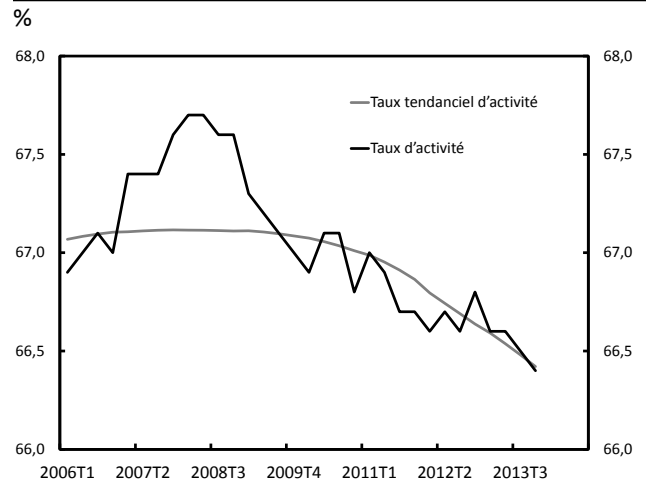
Chez les Canadiens ayant entre 15 et 19 ans, le taux d'activité a reculé pendant la reprise économique; en 2013, ce taux s'établissait à 1,9 p.p. sous son niveau tendanciel. En revanche, le taux d'activité des personnes ayant entre 55 ans et plus a

⁶ La population active est définie comme étant la population civile hors institution ayant 15 ans et plus qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage et cherchait activement du travail.

progressé pendant la même période et était supérieur de 0,3 p.p. au taux tendanciel en 2013. Chez les personnes ayant entre 20 et 24 ans et entre 25 et 54 ans, soit le gros de la population active, les taux d'activité sont demeurés analogues à leur taux tendanciel en 2013.

Figure 1-5

Taux d'activité, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Chômage

Les chômeurs sont les personnes qui sont sans emploi mais qui cherchent activement du travail⁷. Au cours de la dernière récession, soit entre octobre 2008 et août 2009, il y a eu 479 000 chômeurs de plus, portant le total à 1,6 million de personnes. Au 3^e trimestre de 2009, le taux de chômage était supérieur de 21,7 % à son taux tendanciel.

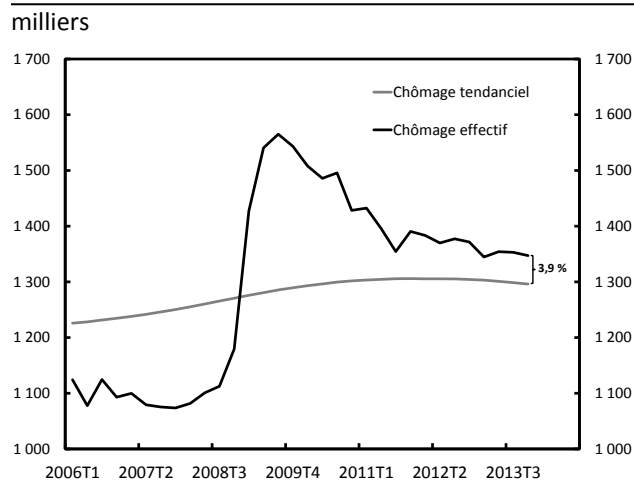
Puis, l'écart entre le taux effectif et le taux tendanciel de chômage s'est vivement rétréci, pour

⁷ À proprement parler, les chômeurs étaient prêts à travailler au cours de la semaine de référence – celle où tombe le 15^e jour du mois – mais n'avaient pas d'emploi rémunéré. Les chômeurs comprennent également les travailleurs temporairement mis à pied et ceux qui commenceront leur emploi dans les quatre prochaines semaines. Ce rapport ne porte pas expressément sur les personnes qui ne travaillaient pas et qui ne cherchent pas d'emploi (inactifs). Ils font cependant partie de la population en âge de travailler.

tomber au 4^e trimestre de 2013 à 3,9 % environ au-dessus de son niveau tendanciel. Ce même trimestre, le nombre de chômeurs a stagné autour de 1,3 million de personnes, ce qui est 21 % environ (ou 234 500 personnes) de plus qu'au 3^e trimestre de 2008, c'est-à-dire avant la récession (figure 1-6).

Figure 1-6

Chômage, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Il est bon de noter que, même si le niveau effectif de chômage était équivalent au niveau tendanciel (le chômage cyclique est nul), il y aurait encore du chômage pour deux raisons : tout d'abord, il faut du temps pour retrouver un emploi (chômage frictionnel). Et puis, des changements structurels se produisent dans l'économie au fil du temps (chômage structurel), par suite, par exemple, de l'adoption de nouvelles technologies, qui mènent à une inadéquation entre les compétences des travailleurs licenciés et celles qu'exigent les employeurs.

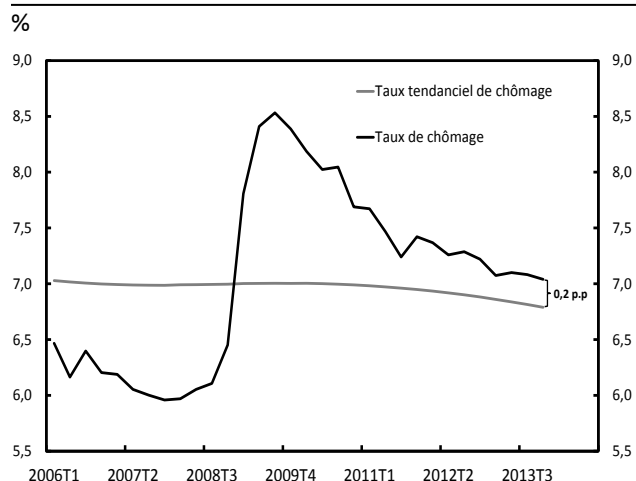
Taux de chômage

Le taux de chômage, soit le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active, est un important indicateur des ressources inutilisées sur le marché du travail.

Comme le nombre de chômeurs, le taux de chômage a reculé pendant la reprise, du sommet de 8,5 % atteint au 3^e trimestre de 2009 à 7 % enregistré au 4^e trimestre de 2013. Ce taux s'est rapproché du taux tendanciel depuis, puisqu'il est passé de 1,5 p.p. à 0,2 p.p. au-dessus du taux tendanciel entre le 3^e trimestre de 2009 et le 4^e de 2013 (figure 1-7).

Figure 1-7

Taux de chômage, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

En 2013, par rapport à son taux tendanciel, le taux de chômage était supérieur de 1,8 p.p. pour les Canadiens ayant entre 15 et 19 ans, inférieur de 0,2 p.p. pour les Canadiens ayant entre 20 et 24 ans, supérieur de 0,1 p.p. pour les Canadiens ayant entre 25 et 54 ans et inférieur de 0,1 p.p. pour ceux ayant 55 ans et plus.

Mesure supplémentaire du taux de chômage

Statistique Canada fournit un aperçu plus large de la situation au chapitre du chômage au Canada en calculant des mesures supplémentaires du chômage comme le taux R8⁸. Ce taux est souvent appelé « taux global de sous-utilisation » puisqu'il combine les chômeurs aux chercheurs découragés, aux

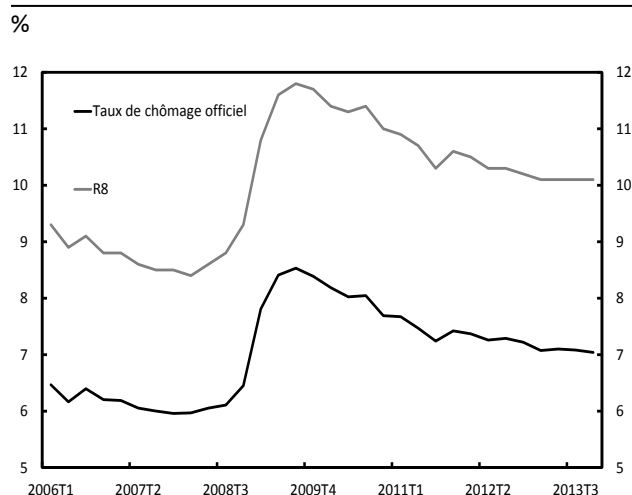
⁸ <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2011001/article/11410-fra.htm>.

personnes qui attendent d’être rappelées à leur ancien emploi ou qui attendent des réponses d’employeurs ainsi qu’à un pourcentage de travailleurs à temps partiel involontaire. Par conséquent, le taux R8 est le taux le plus élevé de toutes les mesures du taux de chômage.

Au 3^e trimestre de 2009, le taux R8 a atteint un sommet de 11,8 %; au 4^e trimestre de 2013, il avait reculé pour atteindre 10,1 % (figure 1-8). Le taux officiel de chômage a été en moyenne inférieur de 3,2 p.p. au taux de sous-utilisation pendant la récession et la reprise⁹.

Figure 1-8

Taux de chômage et de sous-utilisation, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Le Bureau du DPB a désaisonnalisé la série R8 à l’aide de la méthode X12 du Bureau du Recensement des États-Unis.

Comparaison des taux de chômage du Canada et des États-Unis

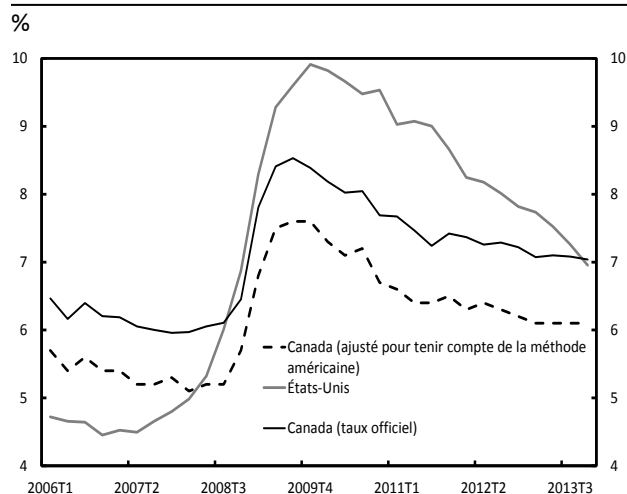
Statistique Canada calcule le taux de chômage au Canada de manière à ce qu’il corresponde à la définition américaine (R3) à des fins de comparaison entre les deux pays.

⁹ Le taux R8 était en moyenne supérieur de 2,7 p.p. au taux de chômage officiel entre le 1^{er} trimestre de 2006 et le 2^e trimestre de 2009.

Au 4^e trimestre de 2009, aux États-Unis le taux de chômage enregistrait un sommet de 9,9 % tandis qu’au Canada le taux R3 atteignait 7,6 %. Dans les deux pays, les taux de chômage ont reculé depuis la récession. Au 4^e trimestre de 2013, le taux de chômage de nos voisins était estimé à 7 % tandis que notre taux R3 était de 6,1 % (figure 1-9)¹⁰.

Figure 1-9

Taux de chômage au Canada et aux États-Unis, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Le DPB désaisonnalisé les mesures canadiennes R3 à l’aide de la méthode X12 du Bureau du Recensement des États-Unis.

Comparaison internationale

L’organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) produit des taux de chômage harmonisés qui sont très utiles pour comparer les taux de chômage de divers pays¹¹.

Selon l’OCDE, le taux de chômage harmonisé du Canada a diminué régulièrement depuis la récession. Il se situe actuellement au même niveau

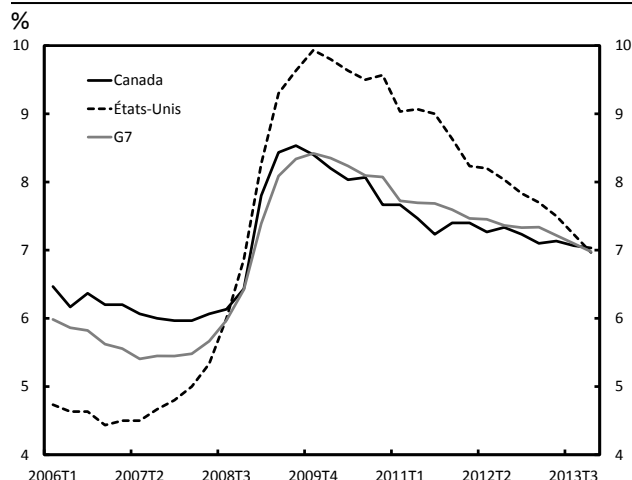
¹⁰ Pour en savoir plus sur le marché du travail aux États-Unis, voir CBO, 2014.

¹¹ La méthode utilisée pour compiler les taux de chômage harmonisés de l’OCDE se trouve à <http://www.oecd.org/fr/emploi/stats-travail/44743435.pdf>.

que ceux du G7 et des États-Unis, soit à 7 % (figure 1-10)¹².

Figure 1-10

Taux de chômage harmonisés, 2006T1 à 2013T4



Sources : Base de données de l'OCDE sur l'emploi.

2. Tendances en matière de salaires et de rémunération

De manière générale, la croissance de salaire est limitée lorsque le nombre de travailleurs disponibles dépasse le nombre d'emplois disponibles¹³. Compte tenu de la capacité excédentaire présente sur le marché du travail, la progression des salaires et de la rémunération est demeurée modeste pendant la reprise, la croissance moyenne réelle des salaires demeurant inférieure après la récession à ce qu'elle avait été avant dans la plupart des secteurs.

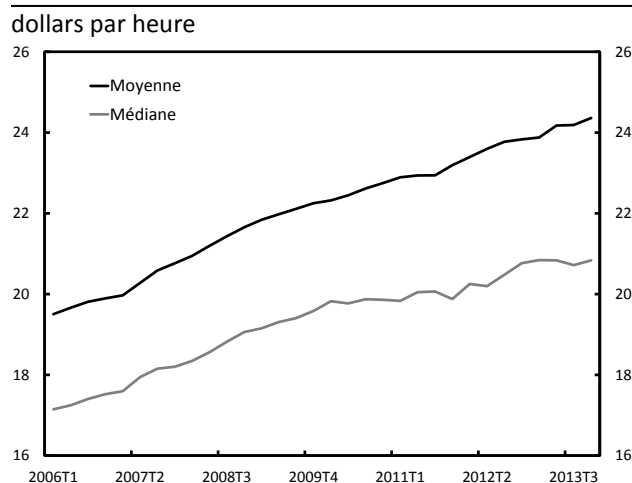
Les salaires nominaux ont progressé durant la récession et la reprise (figure 2-1). Les salaires réels ont, quant à eux, stagné en moyenne au cours de la récession, tandis que les salaires médians réels ont continué de croître jusqu'au 1^{er} trimestre de 2010 (figure 2-2).

Depuis le 1^{er} trimestre de 2010, en termes réels, les salaires moyens ont grimpé, tandis que les salaires médians ont stagné. Au 4^e trimestre de 2013, le salaire horaire médian réel était peu différent de ce qu'il était au 4^e trimestre de 2010, ce qui laisse supposer que le pouvoir d'achat en termes réels des travailleurs est demeuré relativement inchangé depuis.

L'écart entre le salaire médian réel et le salaire moyen réel s'est creusé depuis le début de la reprise. C'est au 4^e trimestre de 2013 que cet écart a été le plus prononcé, puisqu'il était, par heure, de 2,86 \$ contre 2,17 \$ au 1^{er} trimestre de 2006. La progression des salaires réels était donc concentrée dans la moitié supérieure de la courbe de distribution des salaires.

Figure 2-1

Salaires horaires nominaux, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Le DPB a désaisonnalisé ces séries à l'aide de la méthode X12 du Bureau du Recensement des États-Unis.

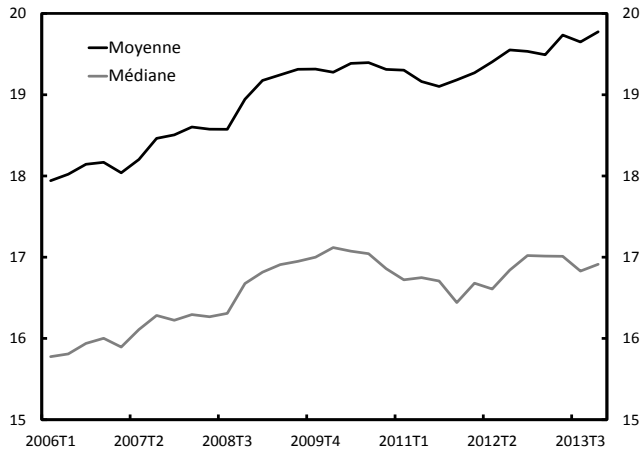
¹² Le taux de chômage harmonisé de l'OCDE pour le G-7 s'appuie sur l'hypothèse que le taux de décembre est équivalent au taux de novembre.

¹³ Le DPB ne fait pas d'estimation des niveaux tendanciels des indicateurs de salaires et de rémunération.

Figure 2-2

Salaires horaires réels, 2006T1 à 2013T4

dollars de 2002 par heure



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Le DPB a désaisonné ces séries à l’aide de la méthode X12 du Bureau du Recensement des États-Unis. L’IPC global sert d’indice de déflation.

Dans la plupart des branches d’activité, la progression des salaires horaires moyens réels a été plus lente après la récession qu’avant, ce qui confirmerait la présence de ressources inutilisées sur le marché du travail (tableau 2-1). En revanche, les salaires réels devraient augmenter si les divers secteurs devaient connaître des pénuries de main-d’œuvre ou des inadéquations de compétences.

Bien que certains secteurs comme la foresterie, les pêches, l’extraction minière, l’extraction de pétrole et de gaz et les services professionnels, scientifiques et techniques enregistrent actuellement une hausse des salaires réels moyens plus élevée que d’autres, c’était également le cas avant la récession.

Tableau 2-1

Croissance trimestrielle moyenne des salaires horaires moyens réels

%	%	
	2004T1-2008T3	2009T3-2013T4
Secteur des biens	0,3	0,1
Agriculture	0,6	0,0
Construction	0,3	0,1
Foresterie, pêche, extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0,5	0,4
Secteur manufacturier	0,2	0,0
Services publics	0,2	0,1
Secteur des services	0,3	0,1
Commerce	0,2	0,1
Transport et entreposage	0,2	0,1
Finances, assurances, immobilier	0,4	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	0,3	0,3
Services administratifs, gestion immobilière et soutien	0,2	-0,1
Services d’enseignement	0,2	0,2
Soins de santé et assistance sociale	0,2	0,0
Information, culture et récréation	0,1	0,1
Logement et service de restauration	0,2	0,1
Autres	0,3	0,2
Administration publique	0,2	0,2

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Le DPB a désaisonné ces séries à l’aide de la méthode X12 du Bureau du Recensement des États-Unis. L’IPC global sert d’indice de déflation.

Par ailleurs, les salaires réels devraient s’accroître à mesure que progresse la productivité du travail, étant donné que la production réelle augmentera avec chaque heure travaillée. Cependant, après avoir grimpé pendant la récession de 2008-2009, le taux réel de rémunération totale¹⁴ a stagné dans l’ensemble pendant toute la reprise, alors que la productivité du travail¹⁵ continuait de s’améliorer

¹⁴ Selon Statistique Canada, la rémunération totale pour tous les emplois incorpore tous les paiements en espèce ou en nature versés par les producteurs canadiens aux travailleurs en compensation de services rendus. Cela inclut les salaires, les traitements et le revenu supplémentaire des travailleurs rémunérés ainsi qu’un revenu implicite du travail dans le cas des travailleurs autonomes. Cette rémunération fait référence à l’ensemble de la rémunération par heure travaillée, tandis que le taux de rémunération totale réel fait référence au taux de rémunération totale corrigé de l’inflation du PIB.

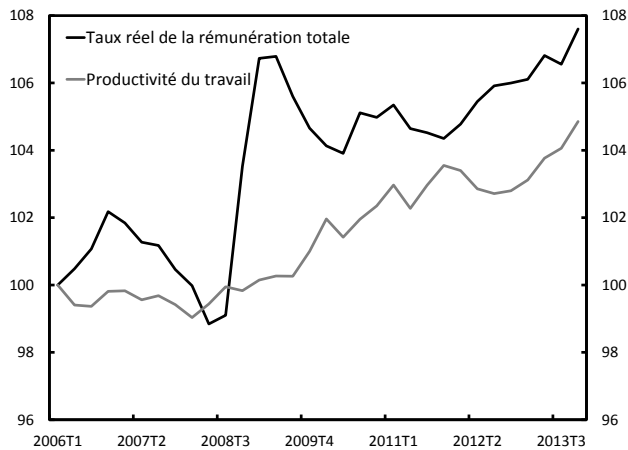
¹⁵ La productivité du travail est définie comme étant la production réelle par heure travaillée. Les données sur la

(figure 2-3)¹⁶. Toutefois, si l'on examine ces mesures sur une plus longue période, on s'aperçoit que la croissance de la productivité du travail a dépassé celle du taux réel de la rémunération totale depuis le milieu des années 1990 (figure 2-4). Cette moindre croissance de la rémunération réelle par rapport à la productivité explique, en partie du moins, le déclin tendanciel des salaires et de la rémunération en proportion du PIB nominal au cours des 30 dernières années (figure 2-5).

Figure 2-3

Taux réel de la rémunération totale et productivité du travail, 2006T1 à 2013T4

indice, 2006T1=100

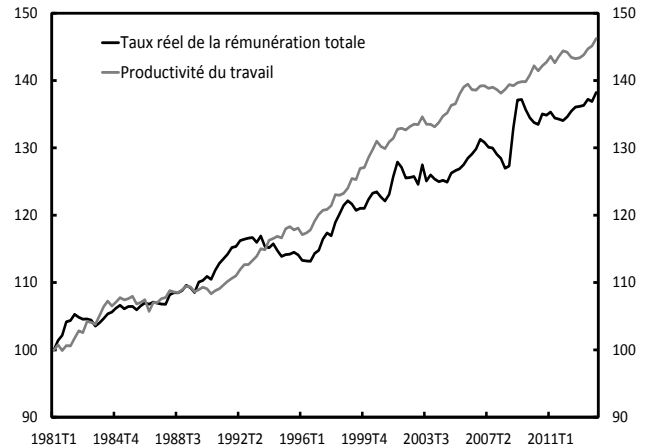


Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Figure 2-4

Taux réel de la rémunération totale et productivité du travail, 1981T1 à 2013T4

indice, 1981T1=100

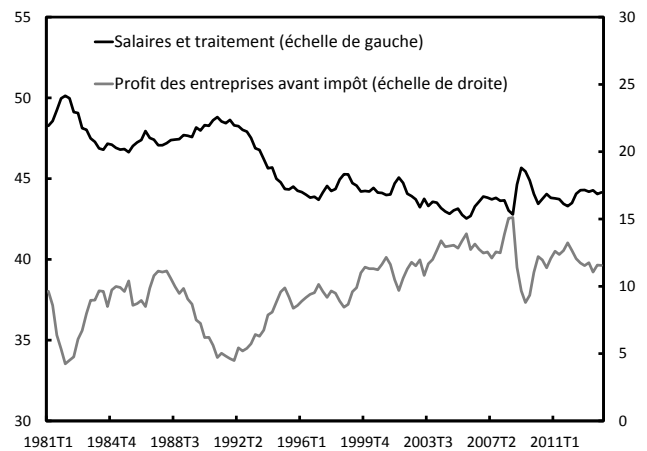


Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Figure 2-5

Salaires et traitements et profits des entreprises avant impôt, 1981T1 à 2013T4

% du PIB



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : La série de Statistique Canada utilisée pour calculer les profits des entreprises avant taxes est la série v66462652 qui se trouve au tableau 380-0086.

productivité du travail proviennent des indices de Statistique Canada sur la productivité du travail et des variables connexes.

¹⁶ La vive hausse du taux réel de la rémunération totale pendant la récession reflétait en partie la nette diminution de l'inflation du PIB et du nombre total d'heures travaillées.

3. Tendances de l'offre et de la demande de main-d'œuvre

Outre les indicateurs analysés aux sections 1 et 2, d'autres mesures semblent également indiquer la présence de capacités excédentaires sur le marché du travail canadien. Par exemple, il y a peu de signes de pénurie de main-d'œuvre à l'échelle nationale, bien que certains secteurs et régions semblent avoir un marché du travail étroit. Aussi, l'inadéquation des compétences ne semble pas plus aiguë qu'avant la récession de 2008-2009 dans l'ensemble, sauf dans certains secteurs et régions¹⁷. Il est cependant impossible d'effectuer une comparaison avec les reprises antérieures faute de données. L'encadré 1 ci-après fournit les définitions de certains concepts clés utilisés dans la section.

Concepts clés

Pénurie de main-d'œuvre – travailleurs en nombre insuffisant pour combler les postes disponibles (en supposant l'existence d'un certain chômage frictionnel et structurel) indépendamment des compétences exigées.

Inadéquation des compétences – travailleurs ayant les compétences nécessaires en nombre insuffisant pour combler le nombre de postes disponibles. Il faut noter qu'il y aura toujours une certaine inadéquation des compétences en raison, notamment, de changements technologiques qui rendent certaines compétences obsolètes.

L'Enquête sur les perspectives des entreprises de la Banque du Canada¹⁸ fournit une mesure des

pénuries de main-d'œuvre, définies comme la proportion d'entreprises sondées qui répondent affirmativement à la question : « Votre entreprise souffre-t-elle d'une pénurie de main-d'œuvre qui limite son aptitude à répondre à la demande? ».

Dans l'*Enquête sur les perspectives des entreprises de l'hiver 2013-2014*¹⁹, 26 % des entreprises ont déclaré avoir souffert de pénuries de main-d'œuvre au 4^e trimestre de 2013 (voir figure 3-1). Il s'agissait du 22^e trimestre de suite au cours duquel la proportion d'entreprises connaissant des pénuries de main-d'œuvre était inférieure à la moyenne d'avant la récession de 40,4 %²⁰. Il n'y aurait donc aucune pénurie de main-d'œuvre à l'échelle nationale. Selon la Banque du Canada, les « pénuries ne sont pas généralisées; elles concernent surtout des postes, des compétences ou des régions en particulier. Dans l'ensemble, les firmes considèrent que l'ampleur des pénuries de main-d'œuvre n'a pas vraiment changé par rapport à il y a 12 mois ». En fait, cette enquête indique que la pénurie de main-d'œuvre aiguë qu'a connue le Canada s'est produite à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Qui plus est, l'estimation qu'a faite le DPB de l'écart de production reflète fidèlement la mesure des pénuries de main-d'œuvre indiquées dans l'Enquête au cours de la période allant du 4^e trimestre de 1998 au 4^e trimestre de 2013, ce qui confirme l'hypothèse selon laquelle il y a persistance de ressources inutilisées dans l'économie canadienne²¹.

¹⁷ Cette conclusion est appuyée par le document de Services économiques TD, 2013, entre autres, <http://www.td.com/document/PDF/economics/special/JobInCanada.pdf>.

¹⁸ L'*Enquête sur les perspectives des entreprises* est un bulletin qui synthétise l'information obtenue dans le cadre d'entrevues réalisées par le personnel des bureaux régionaux de la Banque auprès des responsables d'une centaine d'entreprises, choisies en fonction de la composition du produit intérieur brut du Canada. Le solde des opinions peut varier entre +100 et -100.

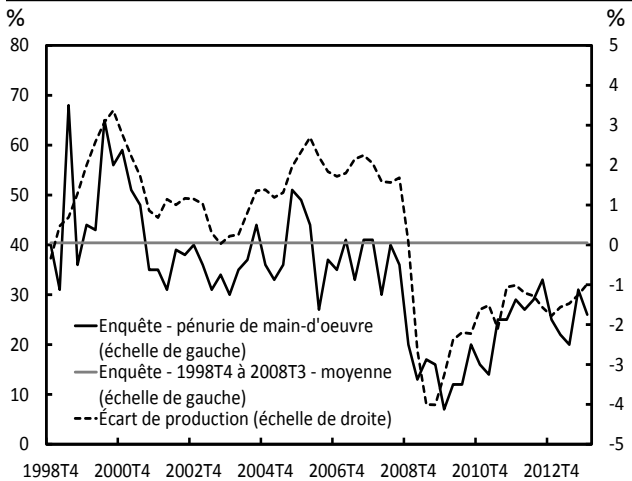
¹⁹ http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2014/01/epe_hiver2013.pdf.

²⁰ Il s'agit de la moyenne pour la période 1998T4-2008T3.

²¹ L'écart de production au 4^e trimestre de 2013 devrait être de -1,0 % selon les estimations.

Figure 3-1

Pénurie de main-d'œuvre selon l'Enquête sur les perspectives des entreprises et écart de production calculé par le DPB, 1998T4 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Banque du Canada; Statistique Canada.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) fournit également des mesures des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, non qualifiée et semi-qualifiée par la voie de son Baromètre des affaires²².

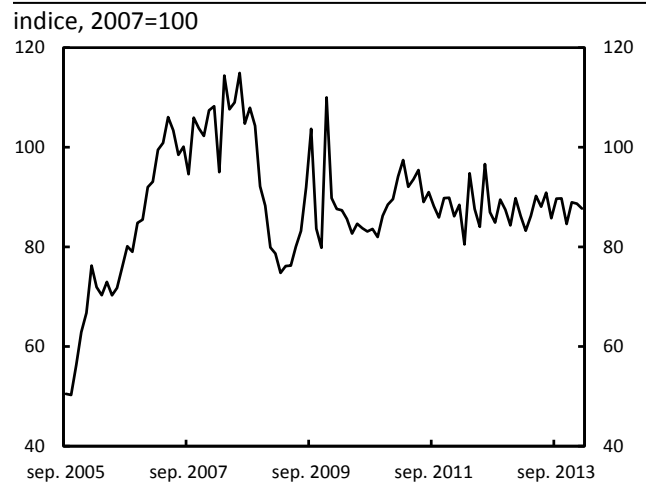
Selon la FCEI, 32,8 % des entreprises sondées au 4^e trimestre de 2013 ont déclaré avoir connu des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, tandis que 16,5 % rapportaient des pénuries de main-d'œuvre non qualifiée et semi-qualifiée. La FCEI a précisé que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée était le deuxième frein à la croissance des ventes et de la production, le premier étant une demande intérieure insuffisante. Ces chiffres cadrent globalement avec ceux de l'Enquête de la Banque du Canada pour le 4^e trimestre de 2013, mais la FCEI dispose de trop peu de données (elles commencent au 2^e trimestre de 2009) pour que l'on puisse faire des comparaisons sur la durée du cycle conjoncturel.

²² <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3323f.pdf>.

L'indice de l'offre d'emploi qu'établit le Conference Board du Canada (figure 3-2) est un autre indicateur de la demande sur le marché du travail. Cet indice était de 87,7 en février 2014, soit supérieur à son creux de la récession, de 74,8 atteint en mars 2009, mais bien en dessous de son sommet de 114,9, atteint en juillet 2008²³.

Figure 3-2

Indice de l'offre d'emploi du Conference Board du Canada, septembre 2005 à février 2014



Source : Conference Board du Canada.

La figure 3-3 présente l'évolution d'une année à l'autre de l'indice de l'offre d'emploi (IOE) au fil du temps en combinant les données de l'IOE publiées par Statistique Canada de janvier 1981 à avril 2003^{24,25} et celles publiées par le Conference Board du Canada d'avril 2005 à février 2014^{26,27}.

²³ L'annexe D fournit des renseignements supplémentaires sur les données et les méthodes selon la source.

²⁴ http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/2606_D2_T9_V1_B.pdf.

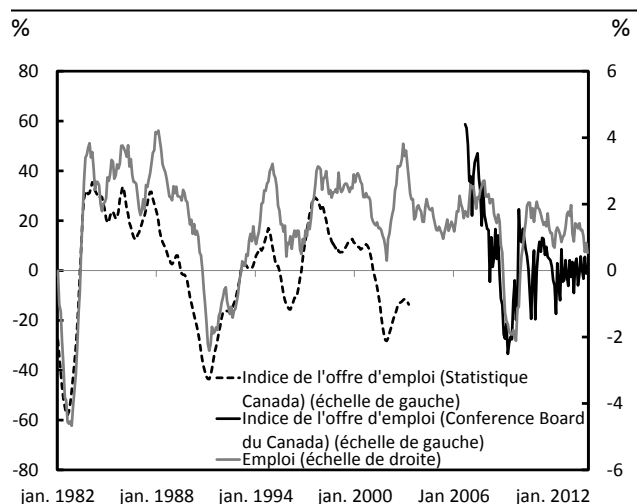
²⁵ La disparition, vers la fin de la période de référence, des offres d'emploi sur papier a eu un effet négatif sur la qualité de l'IOE de Statistique Canada.

²⁶ La méthode qu'utilise le Conference Board du Canada pour calculer son IOE est analogue à celle qu'utilise Statistique Canada depuis toujours. Cependant, on ne peut utiliser un indice pour compléter l'autre dans les séries chronologiques. La méthode de Statistique Canada est expliquée à http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2606&Item_Id=890.

La figure 3-3 montre que la croissance de l'IOE a suivi de près la progression de l'emploi et que sa décélération a reflété fidèlement la décélération récente de l'emploi.

Figure 3-3

Croissance d'une année à l'autre de l'indice de l'offre d'emploi et de l'emploi, janvier 1982 à février 2014



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Conference Board du Canada; Statistique Canada.

La croissance de la demande de main-d'œuvre (mesurée par l'emploi plus les postes vacants) a donc également ralenti. La progression récente de l'emploi semble également être plus modeste qu'au cours des redressements précédents.

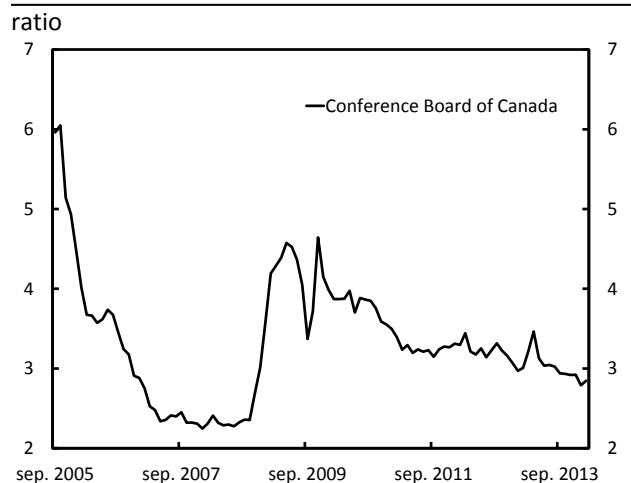
Le Conference Board du Canada fournit également un ratio du niveau de chômage au nombre de postes vacants, qui permet d'établir le nombre de

²⁷ Il faut noter que le nombre de sites Web utilisés pour établir le nombre de postes vacants est passé de 23 en 2005 à 44 en 2006, à 53 en 2007, à 79 en juillet 2009 et qu'il est de 80 aujourd'hui. Le nombre de postes vacants au cours des premières années peut donc avoir été sous-estimé, ce qui peut s'être traduit par une sous-estimation à la fois de l'IOE et du taux de postes vacants. En outre, à la lumière des données publiées en février 2014, le Conference Board du Canada a ajusté sa méthode de cueillette des données sur les postes vacants de manière à traduire plus fidèlement les tendances du marché du travail.

Canadiens prêts à travailler pour chaque emploi disponible (figure 3-4)^{28,29}.

Figure 3-4

Ratio des chômeurs aux postes vacants, septembre 2005 à février 2014



Source : Conference Board du Canada.

Selon cette mesure, le ratio du nombre de chômeurs au nombre de postes vacants a atteint un sommet de 4,6 en novembre 2009; puis ce ratio a reculé régulièrement pour se situer à 2,8 en février 2014, mais est resté supérieur à son creux d'avant la récession, de 2,2, atteint en janvier 2008³⁰. Ce déclin traduisait essentiellement l'accroissement de 41,3 % du nombre de postes vacants de

²⁸ Le Conference Board du Canada utilise l'expression d'indicateur de l'étroitesse du marché du travail en référence à ce ratio, qui tient compte du niveau de chômage indiqué dans l'Enquête sur la population active de Statistique Canada (EPA) (désaisonnalisé par Statistique Canada) et du nombre de postes vacants fourni par WANTED Technologies (désaisonnalisé à l'aide de la méthode X-12 du Bureau du Recensement des États-Unis).

²⁹ Statistique Canada prépare également une mesure du chômage aux postes vacants, disponible que pour la période allant de mars 2011 à décembre 2013, qui est calculée comme une moyenne mobile sur trois mois non désaisonnalisée de la série mensuelle. Elle est donc d'une utilité limitée pour ce qui est de tirer des conclusions sur les ressources inutilisées sur le marché du travail canadien, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5202&Item_Id=132635.

³⁰ Il faut souligner que le nombre de vacances a pu être sous-estimé en raison du plus petit nombre de sites Web examinés par WANTED Technologies au début de la période.

novembre 2009 à février 2014, même si le niveau du chômage a également décliné pendant cette période, quoique plus légèrement, soit de 13,4 %.

On peut donc penser qu'un grand nombre de postes vacants n'auraient pas été comblés malgré la présence de chômeurs, ce qui laisse entendre qu'il y a une inadéquation des compétences plutôt qu'une pénurie de main-d'œuvre.

Le taux de postes vacants est un indicateur utile de la demande de main-d'œuvre non satisfaite. On peut le calculer à l'aide de données du Conference Board. Ce taux représente le nombre de postes vacants divisé par la demande de travail totale, c'est-à-dire la somme des postes occupés et des postes vacants.

Comme l'illustre la figure 3-5, le taux de postes vacants, qui a connu un creux au cours de la récession de 1,9 %, en novembre 2009, est passé à 2,6 % en février 2014, mais est resté inférieur au sommet d'avant récession, de 2,8 %, atteint en juillet 2008.

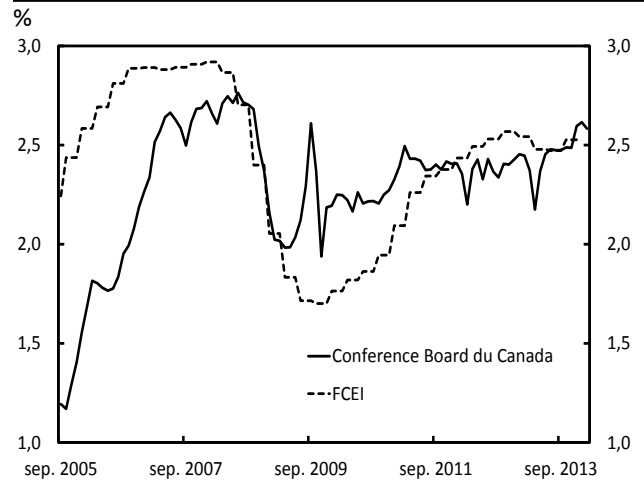
En outre, le taux de postes vacants établi à l'aide des données provenant de la FCEI laisse aussi entendre que, dans le secteur privé, ce taux demeure inférieur à son sommet d'avant la récession, exprimant une tendance relativement analogue à celle observée à l'aide des données du Conference Board du Canada^{31,32}.

Le gros de l'écart de taux de postes vacants à la figure 3-5 tient, semble-t-il, à des différences de méthodologie (voir annexe D). De plus, si on élimine les chevauchements de données du Conference Board, ces chiffres peuvent être supérieurs à ceux de la FCEI en raison du regroupement des sites Web sur les vacances de poste et la présence d'emplois déjà comblés. L'écart peut également s'expliquer par le fait que les données de la FCEI ne tiennent

pas compte des postes vacants dans le secteur public.

Figure 3-5

Taux de postes vacants, septembre 2005 à février 2014



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Conference Board du Canada; FCEI; Statistique Canada.

Nota : Les données sur le taux de postes vacants de la FCEI sont trimestrielles jusqu'au 4^e trimestre 2013, alors que celles qui proviennent du Conference Board du Canada sont mensuelles.

Enfin, il faut noter que la portion plus importante de travailleurs temporaires étrangers (TTE) dans le secteur privé pourrait également exercer des pressions à la baisse sur le taux de postes vacants de ce secteur, du fait que le Programme des travailleurs temporaires étrangers (PTTE) a peu d'effet sur la demande de main-d'œuvre mais réduit le nombre de postes vacants, diminuant ainsi le taux de vacance³³. Même si l'on connaît mal l'effet du PTTE sur le taux de postes vacants, il se peut qu'il soit important. Par exemple, la hausse du nombre de confirmations relatives à des avis sur le marché du travail (AMT) représentait 25,6 % de l'augmentation du nombre d'emplois, même si

³¹ <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3324f.pdf>.

³² Statistique Canada fournit également une mesure du taux de postes vacants qui présente les mêmes problèmes que le ratio du nombre de chômeurs aux postes vacants.

³³ Cette analyse ne comporte pas d'analyses du comportement des employeurs et de la main-d'œuvre face à la présence de travailleurs temporaires étrangers sur le marché du travail.

l'ensemble de ces lettres de confirmation ne représente que 1,1 % de la population active³⁴.

La courbe de Beveridge qui mesure le lien entre le taux de postes vacants et le taux de chômage est particulièrement utile.

Par exemple, si le taux de chômage augmente alors que le taux de postes vacants reste inchangé, on peut supposer qu'il y a hausse de l'offre de main-d'œuvre disponible sans modification équivalente de la demande de main-d'œuvre. Par conséquent, cela peut être signe d'une offre excédentaire sur le marché de la main-d'œuvre. Et, à l'opposé, une hausse du taux de postes vacants sans modification correspondante du taux de chômage peut laisser entendre qu'il y a pénurie de main-d'œuvre.

Par ailleurs, une progression du taux de chômage associée à une hausse du taux de postes vacants peut signaler une inadéquation des compétences, car il y a davantage de postes qui restent vacants malgré l'accroissement du nombre de chômeurs, tandis qu'un recul du taux de chômage associé à une progression du taux de postes vacants peut indiquer une pénurie de main-d'œuvre.

La figure 3-6 illustre clairement l'évolution de la courbe de Beveridge vers la droite ce qui montre que le taux de chômage est plus élevé à différents niveaux du taux de postes vacants que ce n'était le cas avant la récession. Il y aurait donc eu un excédent de main-d'œuvre pendant la récession de 2008-2009 et après.

Cependant, la courbe de Beveridge a commencé à se déplacer vers le haut et vers la gauche, en raison du rebond du taux de postes vacants, tandis que l'offre disponible de chômeurs chute. Cela dit, le taux de postes vacants reste inférieur à son pic d'avant la récession tandis que le taux de chômage reste élevé. Par comparaison, la courbe de Beveridge établie à l'aide des données de la FCEI sur les postes vacants indique aussi que le taux de

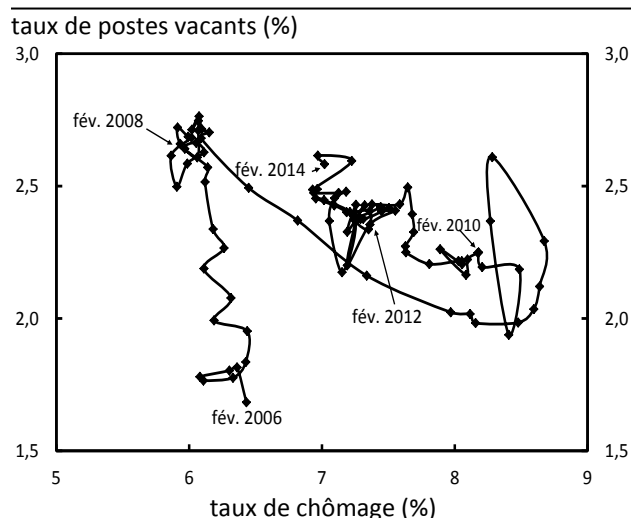
postes vacants dans le secteur privé a stagné récemment, tout comme le taux de chômage.

Globalement, ces résultats n'indiquent pas qu'il y ait pénurie de main-d'œuvre ou inadéquation des compétences au Canada, mais bien qu'il subsiste des capacités excédentaires sur le marché du travail (ce qui conforte les conclusions tirées aux sections 1 et 2).

Cela dit, l'absence de signes de pénurie de main-d'œuvre ou d'inadéquation des compétences au Canada n'exclut pas la possibilité d'une pénurie de main-d'œuvre ou d'une inadéquation des compétences à l'échelle régionale et sectorielle.

Figure 3-6

Courbe de Beveridge, février 2006 à février 2014



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Conference Board du Canada; Statistique Canada.

Lorsque l'on examine les liens régionaux entre les postes vacants et les taux de chômage à l'aide de courbes de Beveridge provinciales, établies à partir de données du Conference Board du Canada, on constate que dans les Provinces atlantiques, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique, le taux de postes vacants se maintient ou reste inférieur aux niveaux d'avant la récession et que le taux de chômage se maintient ou reste supérieur aux niveaux d'avant la récession, ce qui donne à penser qu'il y a plus ou moins de

³⁴ Certaines lettres de confirmation peuvent ne pas aboutir à un emploi et certains TTE n'ont pas besoin de ces lettres de confirmation.

capacités excédentaires sur ces marchés du travail de ces provinces. Ces résultats sont semblables en gros à ceux obtenus avec les données de la FCEI^{35,36}.

De son côté, la Saskatchewan a vu son taux de postes vacants rebondir et son taux de chômage demeurer relativement inchangé par rapport aux niveaux d'avant la récession. Cela laisse entendre que cette province connaîtrait une pénurie de main-d'œuvre, ce que confirment les données de la FCEI.

Il ressort des données provinciales que, dans aucune province sauf la Saskatchewan, les pénuries de main-d'œuvre et les inadéquations de compétences à l'échelle provinciale ne sont pires qu'avant la récession de 2008-2009.

Pour analyser l'inadéquation des compétences et les pénuries de main-d'œuvre sectorielles, le DPB fait appel au taux de postes vacants par branche d'activité dans le secteur privé de la FCEI pour construire des courbes de Beveridge sectorielles³⁷.

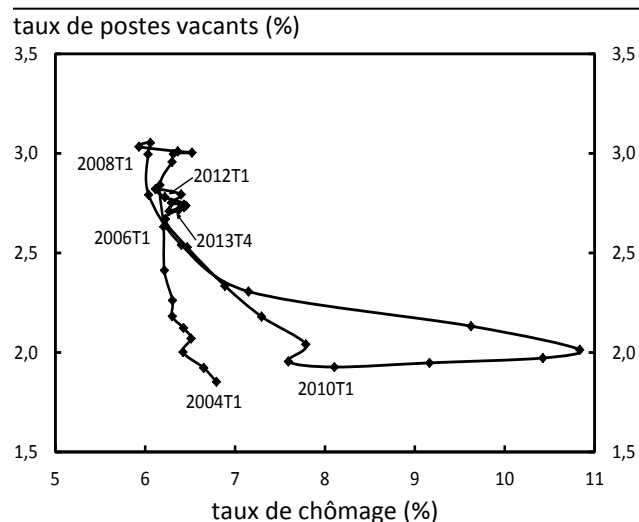
Globalement, les courbes de Beveridge sectorielles montrent que le secteur producteur de biens connaît des taux de postes vacants et de chômage plus élevés ainsi que des variations cycliques plus importantes que le secteur des services³⁸.

Plus précisément, ces courbes laissent entendre que le secteur producteur de biens connaît des niveaux de postes vacants et de chômage analogues à ceux d'avant la récession, mais que les niveaux sous-jacents de postes vacants, d'emploi, de chômage et de participation sont, en général, plus bas (figure 3-7).

Le secteur des services semble également revenir à des taux de postes vacants et de chômage analogues à ceux d'avant la récession, mais à un rythme plus lent et à des niveaux de postes vacants, d'emploi, de chômage et de participation supérieurs, en général, à ce qu'ils étaient avant la récession de 2008-2009 (figure 3-8).

Figure 3-7

Courbe de Beveridge dans le secteur producteur de biens, 2004T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; FCEI; Statistique Canada.

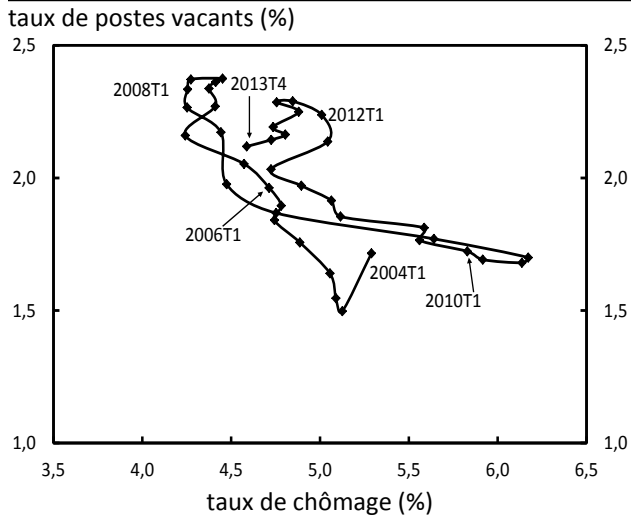
Nota : La figure 3-7 ne tient compte que du secteur privé.

³⁵ Voir un complément de renseignements à l'annexe E sur les courbes de Beveridge provinciales.

³⁶ On peut s'attendre à ce que certaines de ces différences dans les courbes de Beveridge provinciales s'atténuent avec le temps au gré des déplacements de travailleurs entre les provinces.

³⁷ Les données sur les postes vacants par branche d'activité ne sont pas disponibles auprès du Conference Board du Canada et sont d'un prix prohibitif pour le DPB si celui-ci souhaite les acheter auprès de WANTED Technologies.

³⁸ L'annexe F décrit l'évolution des courbes de Beveridge pour toutes les grandes branches d'activité essentiellement privées.

Figure 3-8**Courbe de Beveridge dans le secteur des services, 2004T1 à 2013T4**

Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; FCEI; Statistique Canada.

Nota : La figure 3-8 ne tient compte que du secteur privé.

Ces signes ne laissent pas entendre qu'il y aurait une pénurie de main-d'œuvre à l'échelle nationale dans le secteur producteur de biens et le secteur des services (privés). Par ailleurs, les taux de postes vacants sectoriels demeurent essentiellement à leurs niveaux d'avant la récession ou y sont inférieurs dans la plupart des industries essentiellement privées, bien que les taux de chômage relatifs restent variables. Toute inadéquation des compétences dans le secteur privé à l'échelle nationale demeurerait donc relativement inchangée par rapport à ce qu'elle était avant la récession de 2008-2009. Cette conclusion est appuyée par des données montrant que la croissance réelle des salaires moyens a été relativement plus faible dans l'ensemble des principaux secteurs de l'économie au cours de la période suivant la récession, alors que l'on pourrait à ce qu'une pénurie de main-d'œuvre sectorielle, ou un déséquilibre des compétences, s'accompagne d'une croissance réelle des salaires moyens dans ce secteur.

Même si, au Canada, la pénurie de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences ne semblent pas

plus prononcées qu'elles ne l'étaient avant la récession, il y aurait, d'après des recherches de Desjardins et Rubenson (2011) et de Statistique Canada (2011), une inadéquation entre les compétences en littératie mesurées des travailleurs et la mesure dans laquelle ces derniers, surtout les jeunes, utilisent ces compétences au travail. Plus précisément, dans les groupes plus jeunes, il y a davantage de travailleurs ayant des compétences de moyennes à élevées dont l'emploi exige une pratique de moyenne à faible de leurs compétences³⁹. Le DPB a également effectué une analyse du même ordre à l'aide de la dernière *Évaluation des compétences des adultes (PIAAC)* de l'OCDE, et ces résultats confirment que les compétences en littératie chez les plus jeunes sont en moyenne supérieures à ce qu'exigent leurs emplois.

Dans le reste du monde, bon nombre d'économies avancées ont vu leurs courbes de Beveridge afficher une évolution analogue à celle du Canada pendant et après la récession de 2008-2009.

Selon le Fonds monétaire international (FMI) (2012), il s'agirait des États-Unis, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède et du Royaume-Uni. Des pays comme l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse affichent des courbes de Beveridge pratiquement identiques à leurs niveaux respectifs d'avant 2008.

Après avoir analysé la situation des cinq premiers pays, le FMI (2012) a constaté que ce qui émerge d'une comparaison des signes dans ces pays et avec le temps est un portrait étonnamment uniforme. Le déplacement d'une large section de la main-d'œuvre pendant les récessions profondes se traduit par une inadéquation sur le marché du travail qui aboutit à un recul de l'efficacité mesurée de l'adéquation. Ce phénomène est généralement accompagné par un recul du taux de départs qui compense en partie l'effet de la réduction de l'efficacité de l'adéquation sur la position de la

³⁹ <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-604-x/2011001/ch/ch7-fra.htm>.

courbe de Beveridge. L'intervention stratégique courante visant à réduire l'effet de ce déplacement pour les chômeurs en augmentant la générosité et la durée de l'assurance chômage contribue encore plus au déplacement vers la droite de la courbe de Beveridge.

Ces facteurs semblent également avoir contribué à l'évolution vers la droite de la courbe de Beveridge au Canada⁴⁰. Cela dit, aux États-Unis, les facteurs causant l'évolution de la courbe de Beveridge sont essentiellement transitoires, selon les récentes études consultées par le FMI (2012). Ce pourrait être également le cas pour le Canada.

4. Analyse du marché du travail par le gouvernement du Canada

Le ministère des Finances a, en marge de son budget 2014, publié une analyse du marché du travail au Canada, intitulée *Rapport sur l'emploi : Le point sur le marché du travail canadien*.

Ce rapport est certes un apport appréciable au débat national sur l'état du marché du travail au pays, mais il pourrait être bon d'en préciser certains aspects à l'intention des parlementaires.

Tout d'abord, il est utile d'examiner les indicateurs du marché du travail par rapport à leur tendance respective, afin d'établir si l'évolution récente de ces mesures résulte de modifications du cycle conjoncturel ou de facteurs structurels. Le *Rapport sur l'emploi* ne comporte toutefois aucune discussion des indicateurs du marché du travail par rapport à leurs niveaux structurels, bien que le ministère des Finances ait déjà estimé le niveau tendanciel des indicateurs du marché du travail dans l'*Annexe – Mise à jour des projections économiques et budgétaires à long terme de sa Mise à jour des projections économiques et budgétaires de 2013*.

⁴⁰ Même si elles sont envisageables, des analyses en régime permanent analogues pour le Canada ne seraient pas très utiles en raison du manque de données sur les postes vacants sur une longue période.

Tout comme la comparaison des niveaux effectifs aux niveaux tendanciels pour la période récente, la comparaison du redressement des indicateurs du marché du travail par rapport à leur comportement lors de reprises antérieures fournit un contexte important sur le plan historique. Cependant, le *Rapport sur l'emploi* n'établit pas de comparaison entre la dernière récession et reprise et celles qui les ont précédées. En revanche, il présente de grandes généralisations au lieu d'une analyse d'un cycle par rapport à un autre. Par exemple, à la page 35, il est indiqué : « Toutefois, les entreprises canadiennes éprouvent plus de difficulté à embaucher des travailleurs que ce à quoi [elles] pourraient s'attendre compte tenu du taux de chômage ». Il s'agit là d'une conclusion qu'une analyse d'un cycle par rapport à un autre ne peut appuyer, étant donné que l'on ne dispose que de données limitées sur les vacances de poste sur une longue période.

Il importe également d'analyser les indicateurs du marché du travail sur des périodes comparables, faute de quoi les résultats seraient différents. Cependant, si le *Rapport de l'emploi* décrit l'évolution des indicateurs du marché du travail dans le temps, les périodes retenues ne sont pas toujours les mêmes pour des raisons inexplicables. Par exemple, le gros d'une analyse présentée dans le budget 2014 et dans le *Rapport de l'emploi* commence début 2006, mais le *Rapport de l'emploi* ne compare certains indicateurs que pour la récession et la période récente (par exemple, le taux de postes vacants en 2009 et en 2013 aux pages 37 et 39). Étant donné que la croissance de la production réelle a été négative en 2009, il n'est pas étonnant que le taux de postes vacants ait été plus élevé en 2013.

Il importe en outre de discuter des salaires dans le contexte de la situation du marché du travail. Par exemple, la faiblesse de la croissance des salaires depuis la récession de 2008-2009 confirme l'hypothèse selon laquelle le marché du travail a des ressources excédentaires. Même le *Rapport de l'emploi* reconnaît que ces « problèmes de recrutement s'expliquent par le fait qu'il n'y a pas assez de travailleurs qualifiés sur le marché, étant donné les salaires existants ». Cependant, il ne

présente aucune analyse sur la progression des salaires pendant la reprise.

Enfin, les comparaisons avec des pays étrangers sont particulièrement utiles si les indicateurs sont établis sur une base comparable. Par exemple, le chiffre figurant à la page 12 du *Rapport de l'emploi* présente une mesure du chômage au Canada établie sur la même base que son pendant américain (R3). Or, sauf pour ce qui est du taux de chômage, aucune autre comparaison internationale n'a été faite dans ce rapport entre indicateurs établis sur une base comparable.

Références

Banque du Canada, *Enquête sur les perspectives des entreprises*, Hiver 2013-2014, Vol. 10.4, 13 janvier 2014.

http://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2014/01/epe_hiver2013.pdf

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Estimation du PIB potentiel et du solde budgétaire structurel du gouvernement*, janvier 2010.

http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Publications/Potential_CABB_FR.pdf

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Évaluation de la situation du marché du travail au Canada*, octobre 2012.

http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/Labour_Note_FR.pdf

Bureau du directeur parlementaire du budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2013*, septembre 2013.

http://www.pbo-dpb.gc.ca/files/files/FSR_2013_fr.pdf

Congressional Budget Office (CBO), *The Slow Recovery of the Labor Market*, février 2014.

<http://www.cbo.gov/sites/default/files/cbofiles/attachments/45011-LaborMarketReview.pdf>

Desjardins, R. and K. Rubenson (2011), "An Analysis of Skill Mismatch Using Direct Measures of Skills", *OECD Education Working Papers*, No. 63, OCDE Publishing.

<http://dx.doi.org/10.1787/5kg3nh9h52g5-en>

Fonds monétaire international (FMI), *Beveridge Curve Shifts across Countries since the Great Recession*, novembre 2012.

<http://www.imf.org/external/np/res/seminars/2012/arc/pdf/HS.pdf>

Mallett, Ted, *Postes à pourvoir, Les postes vacants dans le secteur privé du Canada au quatrième trimestre de 2013*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, mars 2014.

<http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3324f.pdf>

Mallett, Ted, *Baromètre des affaires, Résultats du sondage de janvier 2014 sur les perspectives des PME*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 30 janvier 2014.

<http://www.cangift.org/upload/research-reports-business-confidence-january2014-french.pdf>

Ministère des Finances, *Mise à jour des projections économiques et budgétaires*, 12 novembre 2013.

<http://www.fin.gc.ca/efp-pef/2013/pdf/efp-pef-13-fra.pdf>

Ministère des Finances, *Budget 2014*, 11 février 2014.

<http://www.budget.gc.ca/2014/docs/plan/pdf/budget2014-fra.pdf>

Ministère des Finances, *Rapport sur l'emploi : Le point sur le marché du travail canadien*, 11 février 2014.

<http://www.budget.gc.ca/2014/docs/jobs-emplois/pdf/jobs-emplois-fra.pdf>

Services économiques TD, *Jobs in Canada: Where, What and For Whom?*, 22 octobre 2013.

<http://www.td.com/document/PDF/economics/special/JobsinCanada.pdf>

Annexe A

Méthodologie du DPB pour l'estimation des tendances relatives aux indicateurs du marché du travail et au produit intérieur brut potentiel

La présente annexe est un résumé de la méthodologie utilisée par le directeur parlementaire du budget (DPB) pour estimer les tendances relatives aux principaux indicateurs du marché du travail. Pour de plus amples renseignements, consulter le DPB (2010).

Comme l'indique l'identité ci-après, le facteur travail (nombre total d'heures travaillées) est déterminé par la taille de la population en âge de travailler (LFPOP), le taux d'emploi global (LFER) et la moyenne hebdomadaire des heures de travail (AHW) :

$$L = LFPOP \cdot LFER \cdot AHW \cdot 52$$

Donc, pour évaluer la tendance du facteur travail, le DPB a estimé les tendances respectives de chacun de ces éléments.

Population en âge de travailler

Le premier élément du facteur travail est la taille de la population en âge de travailler, ce qui correspond aux personnes de 15 ans et plus. Cette information, fournie par Statistique Canada, consiste en un ensemble de données statistiques ventilées dans le temps par âge et par sexe.

Taux d'emploi

Le deuxième élément du facteur travail est le taux d'emploi, par définition la proportion de la population en âge de travailler occupée. Le DPB estime le taux d'emploi tendanciel au moyen d'une méthodologie de filtrage enrichie d'un modèle.

Pour calculer le taux d'emploi tendanciel, le DPB applique la technique de filtrage de Hodrick-Prescott (HP) aux taux d'emploi par âge et par sexe historiques et projetés (pour atténuer le problème de fin d'échantillon). Il calcule ensuite le taux d'emploi global tendanciel en pondérant les taux d'emploi par âge et par sexe en fonction des parts de la population qu'ils représentent.

Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires

Le troisième élément du facteur travail est le nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires, dont la tendance est également estimée à l'aide d'une méthodologie de filtrage enrichie d'un modèle. Les données historiques sont complétées au moyen des projections du nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires selon l'âge et le sexe, puis l'ensemble des données est filtré au moyen d'un filtre de type HP.

Taux de chômage tendanciel

Le DPB n'estime pas directement le taux de chômage tendanciel, mais il est possible de l'estimer de façon résiduelle. Plus précisément, le DPB applique sa méthodologie au taux d'activité suivant les modalités qui servent à estimer le taux d'emploi tendanciel, décrites plus haut. Le taux de chômage tendanciel peut donc se calculer au moyen de l'identité suivante :

$$LFUR = 1 - \frac{LFER}{LFPR}$$

où LFUR est le taux de chômage, LFER est le taux d'emploi et LFPR est le taux d'activité.

Productivité tendancielle du travail

Le dernier élément nécessaire pour estimer le produit intérieur brut (PIB) potentiel est la productivité du travail tendancielle. Le DPB estime la productivité du travail tendancielle au moyen de la méthodologie de filtrage enrichie d'un modèle. Il a recours au modèle autorégressif à moyenne mobile intégrée pour estimer la productivité du travail et faire des projections. La série augmentée est alors lissée au moyen d'un filtre HP.

PIB potentiel

Le PIB potentiel est calculé à partir du facteur travail tendanciel (L) et des estimations de la productivité tendancielle du travail (Y/L), selon l'identité suivante :

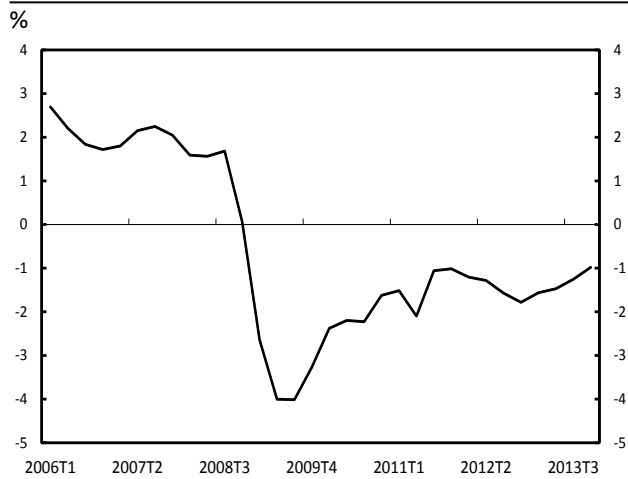
$$Y = L \cdot \frac{Y}{L}$$

Écart de production

L'écart de production est la différence entre le PIB réel et le PIB potentiel exprimée en pourcentage du PIB potentiel. C'est une notion importante qui permet de mieux appréhender l'évolution de l'état de l'économie d'un cycle conjoncturel à l'autre qu'une simple analyse de la croissance de la production. D'après les calculs du DPB, au 4^e trimestre de 2013 l'écart de production était de -1,0 % (figure A-1).

Figure A-1

Écart de production, 2006T1 à 2013T4



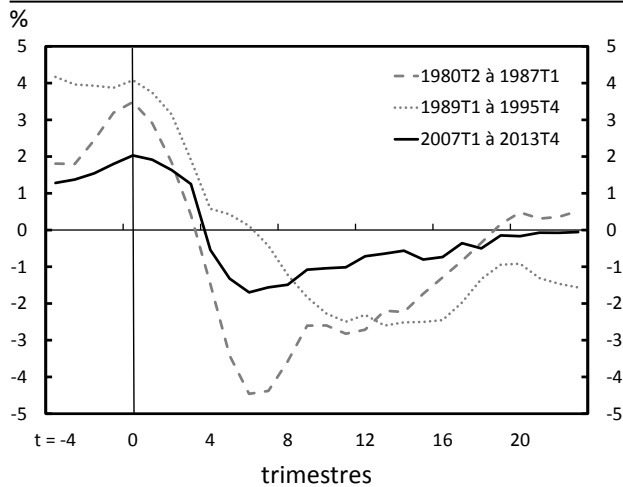
Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Annexe B Analyse des indicateurs du marché du travail d'un cycle à l'autre

Au cours de la dernière récession, l'écart entre le niveau effectif et le niveau tendanciel de l'emploi n'a pas été aussi marqué qu'au cours des récessions antérieures, mais il ne s'est pas rétréci aussi rapidement qu'au début des années 1980 (figure B-1).

Figure B-1

Évolution comparative de l'écart lié à l'emploi



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

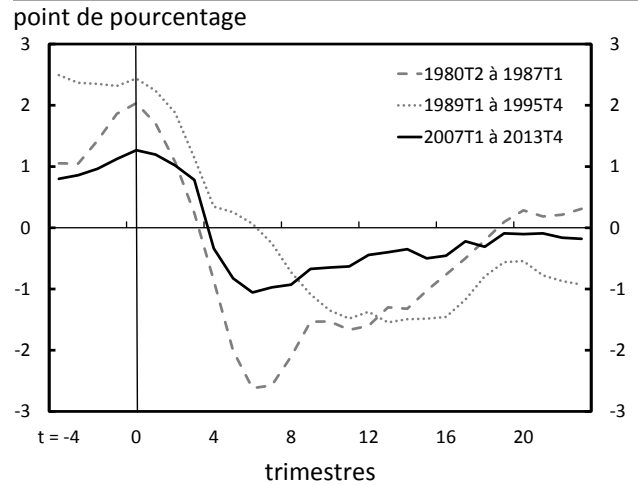
Nota : t=0 correspond au sommet enregistré par l'écart lié à l'emploi.

L'évolution démographique étant supposée conforme à son niveau tendanciel, le taux d'emploi affiche une évolution similaire (figure B-2).

Cependant, l'évolution de la moyenne hebdomadaire d'heures travaillées par rapport à son niveau tendanciel est très analogue à celle des récessions antérieures jusqu'au début de 2012 (figure B-3).

Figure B-2

Évolution comparative de l'écart lié au taux d'emploi

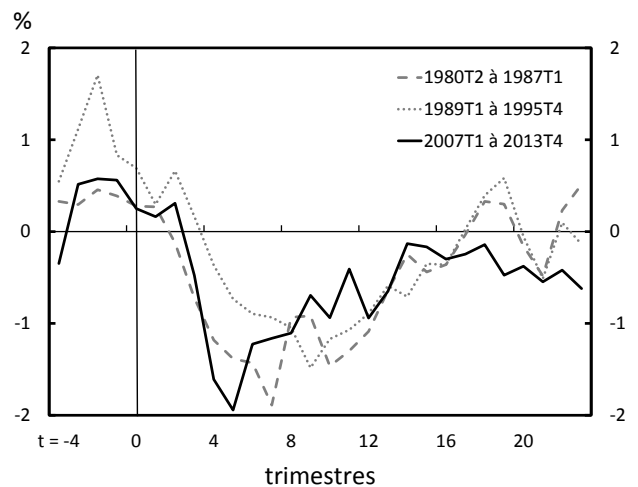


Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : t=0 correspond au sommet enregistré par l'écart lié à l'emploi.

Figure B-3

Évolution comparative de l'écart lié à la moyenne hebdomadaire des heures travaillées



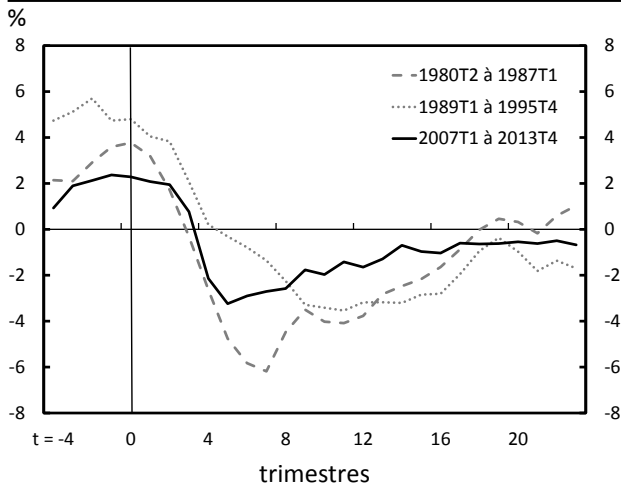
Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : t=0 correspond au sommet enregistré par l'écart lié à l'emploi.

Par conséquent, le nombre total d'heures travaillées ne s'est pas redressé aussi rapidement qu'au cours de la récession du début des années 1980, mais a affiché une évolution plus similaire au niveau tendanciel que durant la récession du début des années 1990 (figure B-4).

Figure B-4

Évolution comparative de l'écart lié au nombre total d'heures travaillées



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : t=0 correspond au sommet enregistré par l'écart lié à l'emploi.

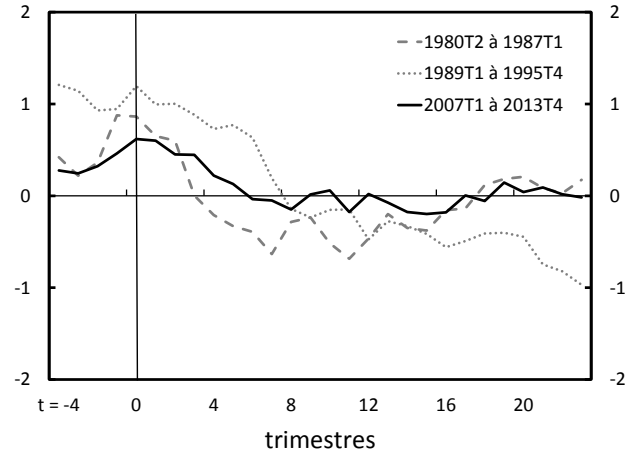
Le taux d'activité est demeuré voisin de son taux tendanciel pendant toute la reprise (figure B-5).

Le niveau de chômage, quant à lui, n'a pas augmenté autant par rapport à son niveau tendanciel qu'au cours des récessions antérieures, et il n'a pas non plus retrouvé son niveau tendanciel aussi rapidement. En fait, il est demeuré haut par rapport à son niveau tendanciel comparativement à son comportement lors des récessions antérieures (figure B-6).

Figure B-5

Évolution comparative de l'écart lié au taux d'activité

en point de pourcentage

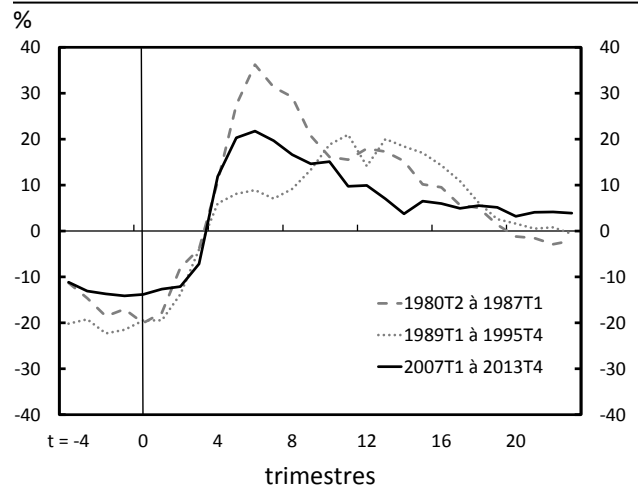


Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : t=0 correspond au sommet enregistré par l'écart lié à l'emploi.

Figure B-6

Évolution comparative de l'écart lié au niveau de chômage



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

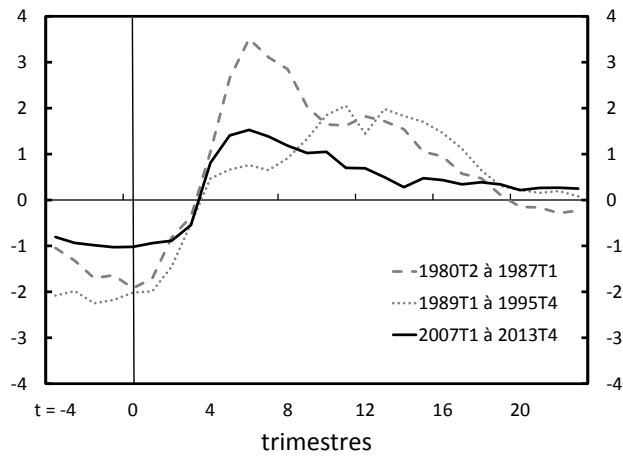
Nota : t=0 correspond au sommet enregistré par l'écart lié à l'emploi.

Par conséquent, le taux de chômage a affiché une tendance similaire à celle du niveau de chômage pendant la reprise et par rapport aux cycles antérieurs. Il demeure élevé par rapport à son niveau tendanciel comparativement à son évolution au cours des récessions antérieures (figure B-7).

Figure B-7

Évolution comparative de l'écart lié au taux de chômage

point de pourcentage



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : t=0 correspond au sommet enregistré par l'écart lié à l'emploi.

Annexe C

Ventilation des indicateurs du marché du travail par province et branche d'activité

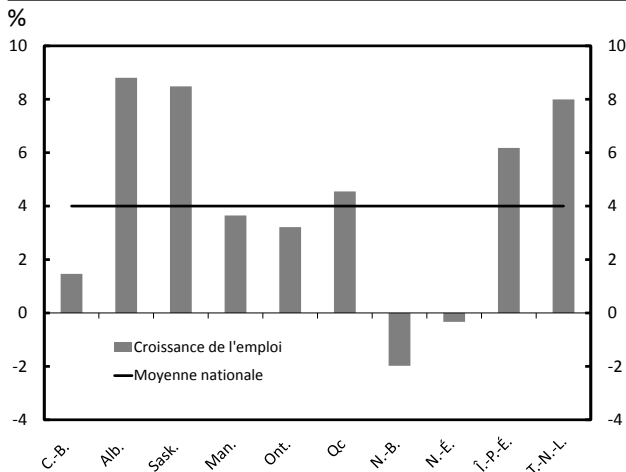
Les grands indicateurs du marché du travail examinés dans le corps du présent document peuvent être ventilés par province et secteur. Le DPB n'établit pas d'indicateurs tendanciels du marché du travail provinciaux ou sectoriels.

Indicateurs du marché du travail par province

Dans toutes les provinces sauf au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, les niveaux d'emploi ont été plus élevés au 4^e trimestre de 2013 qu'ils ne l'étaient avant le début de la récession. En Alberta, en Saskatchewan, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, l'emploi a affiché une croissance trimestrielle supérieure à la normale nationale entre le 3^e trimestre de 2008 et le 4^e trimestre de 2013 (figure C-1).

Figure C-1

Variation de l'emploi dans les provinces, 2008T3 à 2013T4



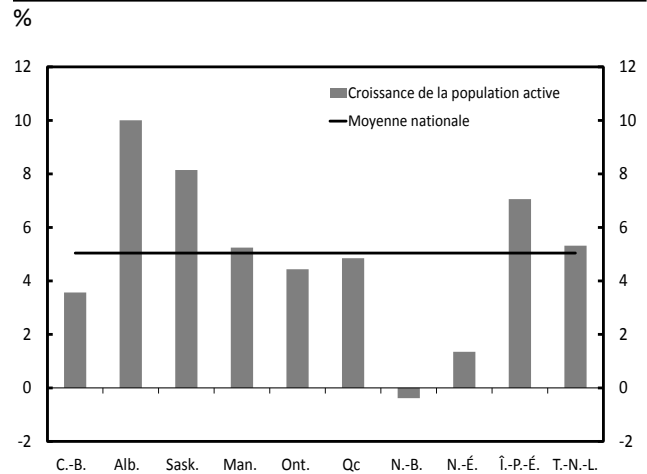
Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : On a posé pour hypothèse pour toutes les provinces que le sommet de l'emploi avant la récession avait été atteint au 3^e trimestre de 2008, car cela correspond au sommet de l'emploi observé à l'échelle nationale.

Dans toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick, la population active est plus nombreuse qu'avant la récession (figure C-2). Cependant, lorsque l'on divise l'emploi par la population active, les taux d'emploi pour chaque province sont inférieurs à leur sommet d'avant la récession, sauf en Saskatchewan, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador (figure C-3).

Figure C-2

Variation de la population active dans les provinces, 2008T3 à 2013T4



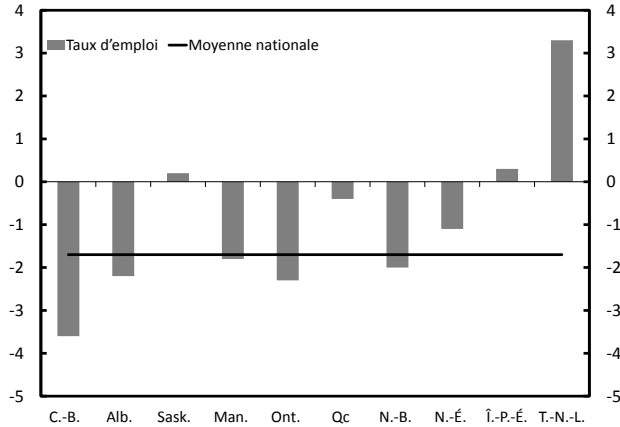
Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : On a posé pour hypothèse pour toutes les provinces que le sommet de l'emploi avant la récession avait été atteint au 3^e trimestre de 2008, car cela correspond au sommet de l'emploi observé à l'échelle nationale.

Figure C-3

Variation du taux d'emploi dans les provinces, 2008T3 à 2013T4

point de pourcentage



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.
 Nota : On a posé pour hypothèse pour toutes les provinces que le sommet de l'emploi avant la récession avait été atteint au 3^e trimestre de 2008, car cela correspond au sommet de l'emploi observé à l'échelle nationale.

Étant donné que la plupart des provinces affichent un taux d'emploi inférieur à ce qu'il était avant la récession, elles connaissent également un taux de chômage supérieur (figure C-4).

Par contre, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador affichaient au 4^e trimestre de 2013 un taux de chômage inférieur à son niveau d'avant la récession, car leurs niveaux de chômage au 4^e trimestre de 2013 étaient inférieurs à ce qu'ils étaient au 3^e trimestre de 2008.

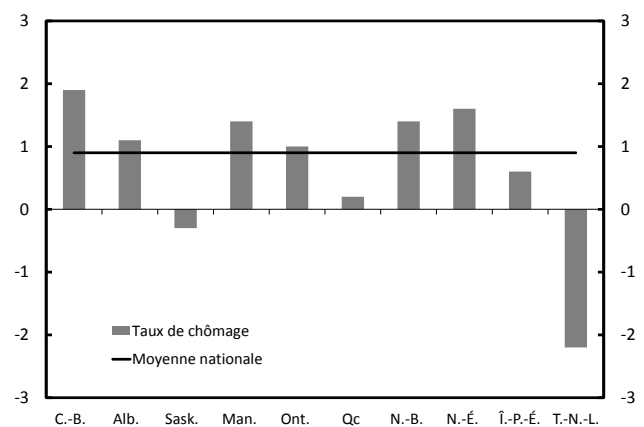
Au 4^e trimestre de 2013, le taux de chômage national était de 7 %. Ce trimestre-là, la Saskatchewan a enregistré le plus bas taux de chômage de toutes les provinces, soit 3,9 % (figure C-5). Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que l'Île-du-Prince-Édouard ont connu les plus hauts taux, soit 11,3 %.

L'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ont enregistré des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale.

Figure C-4

Variation du taux de chômage dans les provinces, 2008T3 à 2013T4

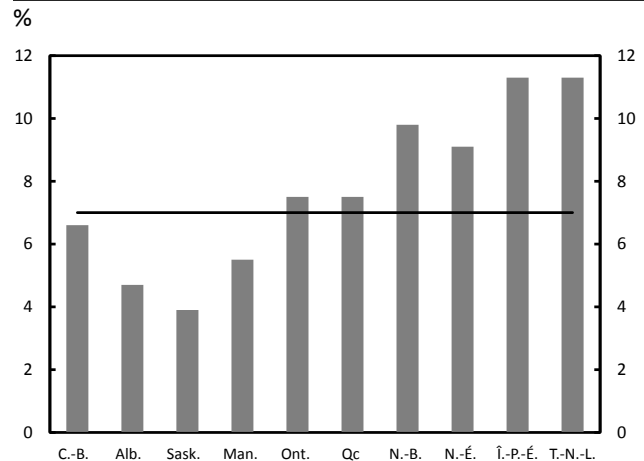
point de pourcentage



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.
 Nota : On a posé pour hypothèse pour toutes les provinces que le sommet de l'emploi avant la récession avait été atteint au 3^e trimestre de 2008, car cela correspond au sommet de l'emploi observé à l'échelle nationale.

Figure C-5

Taux de chômage par province, 2013T4



Source : Statistique Canada.

Indicateurs du marché du travail par branche d'activité

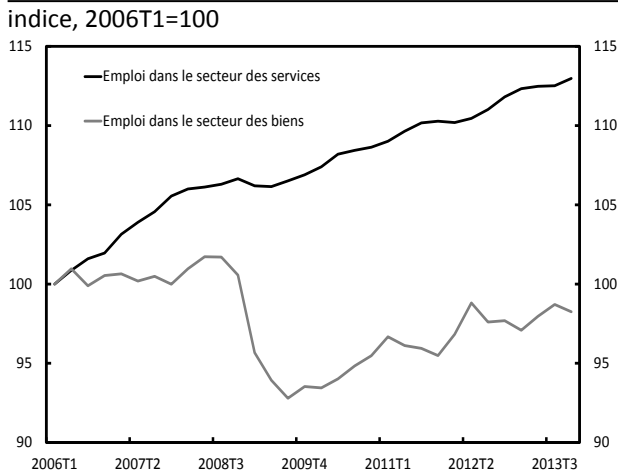
Dans le secteur des biens, l'emploi a chuté de 8,8 % entre le 3^e trimestre de 2008 et celui de 2009 (figure C-6). Même s'il s'est redressé

progressivement depuis, au 4^e trimestre de 2013 il était inférieur de 3,4 % à son niveau observé avant la récession, essentiellement en raison du recul continu de l'emploi dans le secteur manufacturier⁴¹.

C'est dans le secteur des services que se trouvaient près des trois quarts des emplois créés au moment de la reprise. Au 4^e trimestre de 2013, l'emploi dans ce secteur était supérieur de 6,3 % à son niveau d'avant la récession, soit l'équivalent d'environ 821 000 emplois. Ce phénomène est attribuable principalement à la création d'emplois dans les domaines des soins de santé et des services sociaux, des services d'enseignement et des services professionnels, scientifiques et techniques.

Figure C-6

Emploi par secteur, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

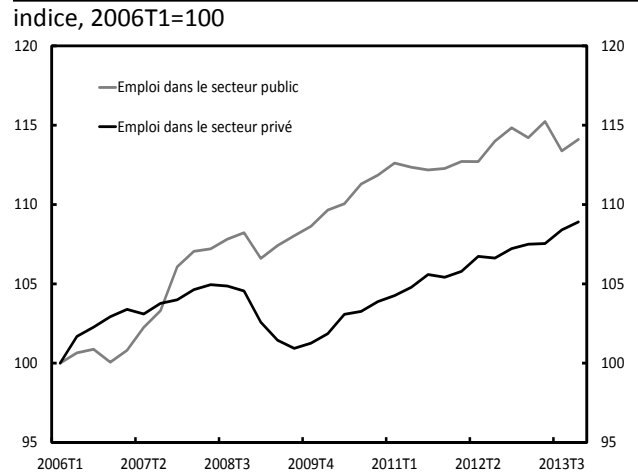
Étant donné que bon nombre de ces secteurs ont des liens étroits avec le secteur public, la croissance de l'emploi dans le secteur public pendant la récession et pendant la reprise a dépassé celle du secteur privé (figure C-7). Même

⁴¹ L'emploi dans le secteur manufacturier a enregistré un sommet en novembre 2002 avec près de 2 330 000 personnes, avant de reculer progressivement pour se chiffrer à 1 743 700 personnes en février 2014.

si l'emploi dans les services a augmenté, les salaires moyens horaires réels y sont demeurés inférieurs à ceux dans le secteur des biens (figure C-8).

Figure C-7

Emploi par catégorie de travailleurs, 2006T1 à 2013T4

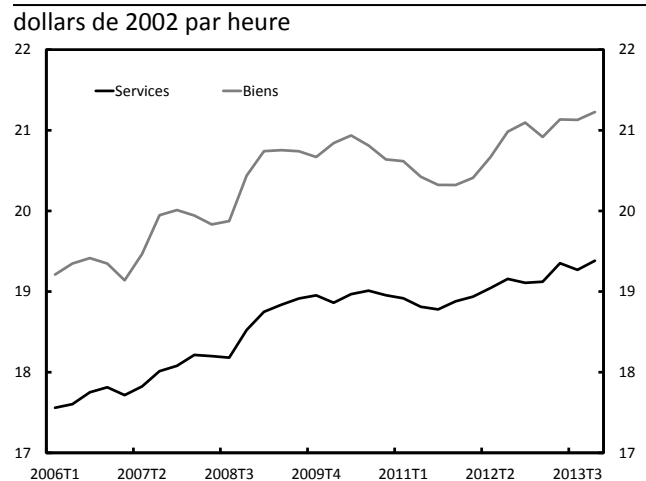


Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Les données sur l'emploi dans le secteur privé n'englobent pas les travailleurs autonomes.

Figure C-8

Salaire horaire moyen réel par secteur, 2006T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; Statistique Canada.

Nota : Les données sur les salaires sont désaisonnalisées à l'aide de la méthode X12 du Bureau du recensement des États-Unis.

Annexe D Survol des données sur les postes vacants

Sont brièvement expliquées ci-après les caractéristiques des données sous-tendant l'analyse de la section 3. Tendances de l'offre et de la demande de main-d'œuvre.

Statistique Canada et le Conference Board du Canada fournissent tous deux des estimations de l'indice de l'offre d'emploi (IOE), mais sur des périodes différentes et à l'aide de données différentes.

- Plus précisément, l'indice de l'offre d'emploi⁴² de Statistique Canada est disponible pour la période allant de janvier 1981 à avril 2003. Cet indice est fondé sur le nombre d'annonces d'offres d'emploi paraissant dans 22 journaux des principales régions métropolitaines du Canada. L'année de base est 1996 et la valeur de base, posée comme égale à 100 par convention, est une moyenne sur 12 mois du nombre d'annonces placées en 1996. Chaque mois, on compare cette valeur à un nombre courant d'annonces. Ainsi, si la valeur de base est égale à 1 000 et si le nombre d'annonces placées au cours du mois courant est de 1 200, l'indice sera de 120. L'interprétation est la suivante : pour les journaux enquêtés, par rapport à la période de base 1996, l'indice s'est accru de 20 points, c'est-à-dire que le nombre d'annonces d'offres d'emploi s'est accru de 20 %.
- L'indice de l'offre d'emploi⁴³ du Conference Board du Canada est disponible pour la période allant de septembre 2005 à février 2014. Cet indice est fondé sur le nombre désaisonnalisé

de nouveaux postes affichés une seule fois en ligne pendant le mois dans 79 sites Web canadiens spécialisés. L'année de base est 2007. Lorsque le nombre de nouveaux postes affichés augmente, l'indice progresse. Les données brutes sont recueillies par la société WANTED Technologies, entreprise canadienne qui fournit renseignements et analyses sur le recrutement. À l'aide d'un robot, WANTED Technologies peut retrouver les avis d'offre d'emploi affichés en ligne sans doublon dans les 10 provinces et 27 régions métropolitaines. L'indice mensuel ne tient pas compte des avis des mois antérieurs. Il faut noter que les 79 sites Web n'existaient pas tous au début de la période.

Statistique Canada et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) fournissent des estimations du taux de postes vacants (TPV), tandis que le Conference Board fournit un indicateur de l'étroitesse du marché du travail (c.-à-d. le ratio du nombre de chômeurs au nombre de postes affichés en ligne) à partir duquel on peut établir le nombre et le taux de postes vacants. Plus précisément :

- Le TPV de Statistique Canada⁴⁴ est publié sur une base mensuelle pour la période allant de mars 2011 à décembre 2013. Il représente une moyenne mobile de trois mois sur la part de postes vacants non désaisonnalisés et la demande de main-d'œuvre (postes vacants plus emploi), données provenant de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) menée à l'aide du questionnaire de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises (ERE). Le premier échantillon regroupe 15 000 entreprises sur une population de 900 000 personnes. Un poste est considéré comme vacant s'il répond aux trois critères suivants : un poste précis existe, le

⁴² http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/2606_D2_T9_V1_B.pdf.

⁴³ La méthode qu'utilise le Conference Board du Canada pour calculer son IOE est analogue à celle qu'utilise Statistique Canada depuis toujours. Cependant, on ne peut utiliser un indice pour compléter l'autre dans les séries chronologiques. La méthode de Statistique Canada est expliquée à http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=2606&Item_Id=890.

⁴⁴ <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/131217/dq131217b-fra.pdf>.

travail pourrait débuter dans les 30 jours et l'employeur cherche activement un travailleur à l'extérieur de l'organisation pour pourvoir le poste en question.

- Le TPV de la FCEI⁴⁵ est publié trimestriellement pour la période allant du 1^{er} trimestre 2004 au 4^e trimestre 2013 par province, branche d'activité et taille d'entreprise. Les postes vacants y sont définis comme étant des postes vacants depuis au moins quatre mois en raison de l'incapacité du chef d'entreprise de trouver un employé convenant au poste. Il s'agit d'une approche du recrutement plus passive que celle de Statistique Canada. L'enquête est menée par voie électronique chaque mois auprès d'un groupe aléatoire de membres de la FCEI dont l'identité est validée. Les résultats du 4^e trimestre 2013 sont fondés sur 3 088 réponses du dernier trimestre. L'utilisation de techniques de pondération et de désaisonnalisation donne lieu à de légères révisions des chiffres passés. La FCEI suppose un lien proportionnel fixe entre les taux de postes vacants dans les grandes entreprises et ceux des plus petites entreprises. Les données cumulatives de l'emploi et des postes vacants sont ensuite pondérées de nouveau par province et par branche d'activité, à partir des données trimestrielles de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada, et on soustrait les chiffres sur l'emploi dans le secteur public qu'établit la FCEI au moyen des données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Les données trimestrielles nationales sont ensuite désaisonnalisées et une tendance est établie à l'aide de la méthode X-12.
- Le Conference Board du Canada publie son taux de postes vacants (calculé par le PBO) pour la période allant de septembre 2005 à février 2014, à partir du nombre désaisonnalisé d'emplois affichés sans doublon au cours du mois dans 79 sites Web spécialisés au Canada

que regroupe WANTED Technologies. Comme le nombre de postes vacants est tiré du nombre total de postes vacants disponibles, le taux de vacance de poste est établi à l'aide du niveau agrégé de l'emploi pour le Canada et pour chacune des provinces de l'Enquête sur la population active.

L'analyse du TPV est, dans la mesure du possible, effectuée avec des données du Conference Board du Canada, car on estime qu'il s'agit de la meilleure représentation de l'ensemble des postes vacants. Cependant, ces données ne sont disponibles auprès du Conference Board qu'aux niveaux national et provincial. Les données de la FCEI sont utilisées pour analyser des secteurs particuliers.

Il faut noter que, pour l'ensemble du Canada, le Conference Board du Canada signale plus de vacances de poste que n'en déclare la FCEI. Cela tient notamment aux différences de méthodes utilisées (dénombrement ou sondage, respectivement) et de populations (emploi total et emploi dans le secteur privé, respectivement).

Toutefois, les tendances nationales et provinciales sont essentiellement analogues à celles que fournit le Conference Board du Canada et les données de la FCEI illustrent à tout le moins les tendances dans le marché du travail dans son ensemble.

Enfin, nous n'avons pas analysé les postes vacants de Statistique Canada parce que la période d'échantillonnage étant courte et le mode de calcul inhabituel.

⁴⁵ <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3324f.pdf>.

Annexe E Courbes de Beveridge des provinces

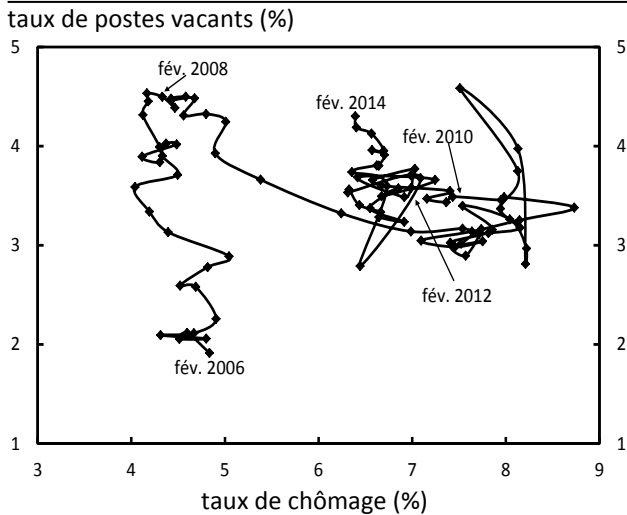
Depuis juillet 2009, les taux de vacance de poste et de chômage se sont globalement rapprochés de leurs niveaux d'avant la récession à la faveur du retour de l'économie à son niveau de production potentiel.

Cependant, les ressources inexploitées sur le marché de travail persistent, mais à des degrés divers selon les régions. Cette disparité est illustrée par les courbes de Beveridge provinciales suivantes, organisées de l'ouest à l'est, et fondées sur les données sur les postes vacants du Conference Board du Canada (figures E-1 à E-7) et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) (figures E-8 à E-14).

Conference Board du Canada

Figure E-1

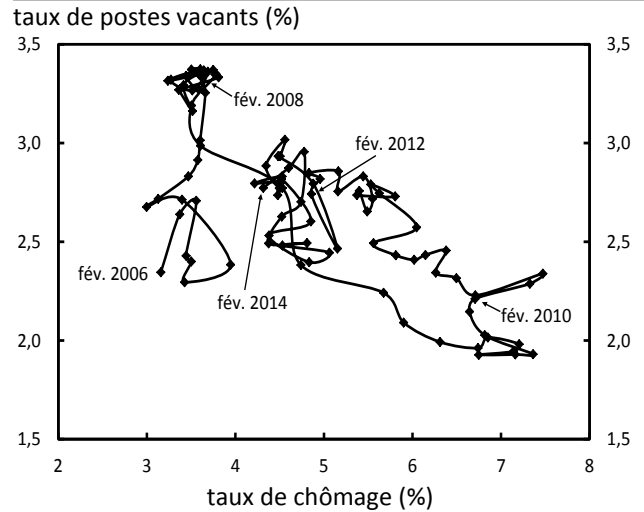
Courbe de Beveridge de la Colombie-Britannique, février 2006 à février 2014



Sources : Conference Board du Canada; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure E-2

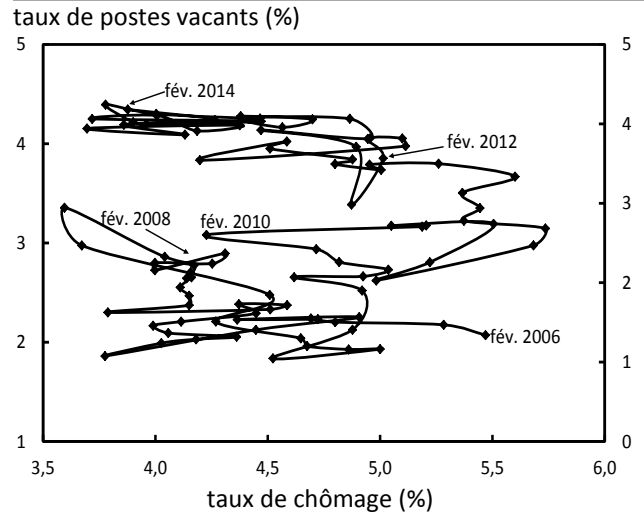
Courbe de Beveridge de l'Alberta, février 2006 à février 2014



Sources : Conference Board du Canada; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

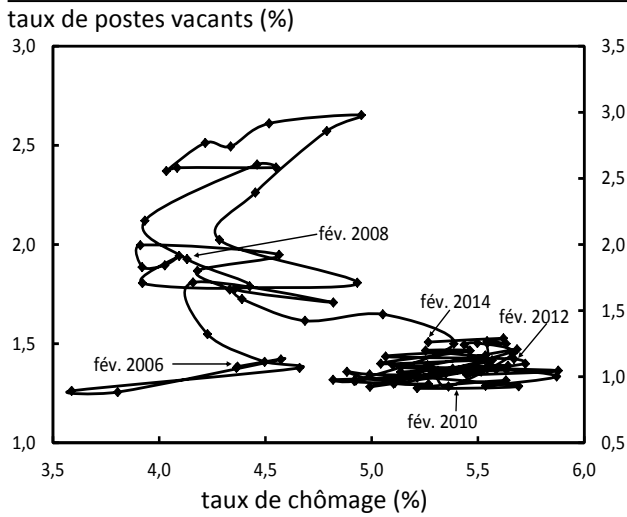
Figure E-3

Courbe de Beveridge de la Saskatchewan, février 2006 à février 2014



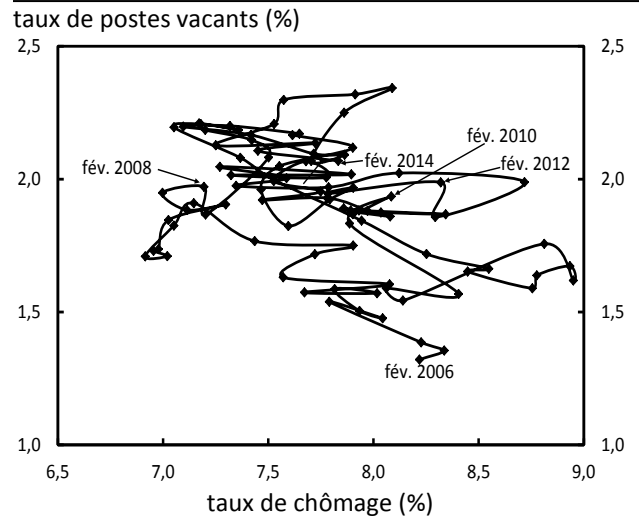
Sources : Conference Board du Canada; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure E-4
Courbe de Beveridge du Manitoba,
février 2006 à février 2014



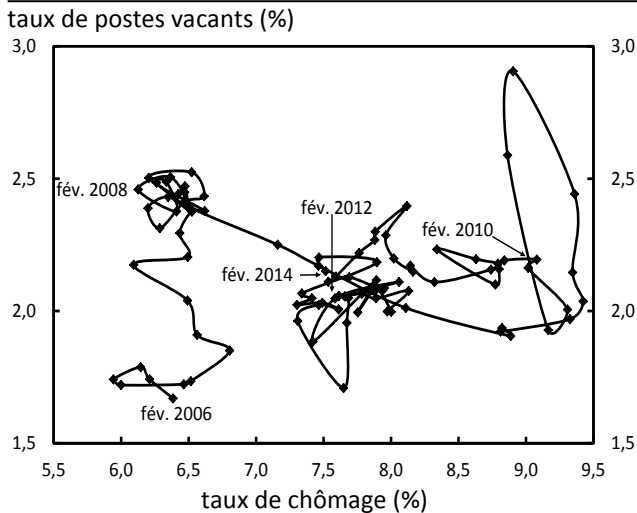
Sources : Conference Board du Canada; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure E-6
Courbe de Beveridge du Québec,
février 2006 à février 2014



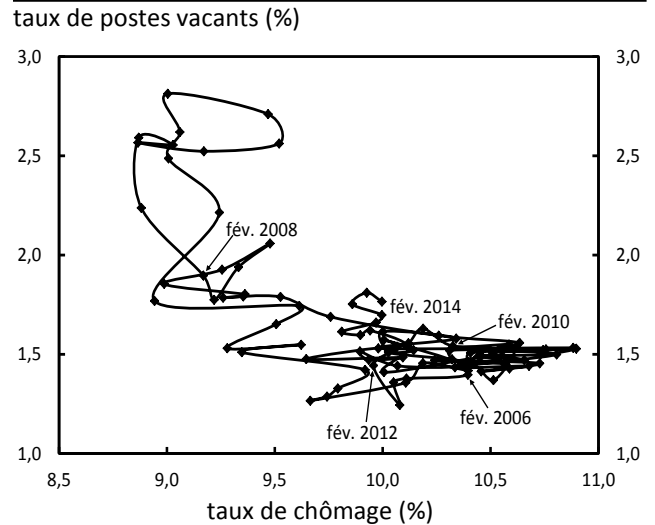
Sources : Conference Board du Canada; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure E-5
Courbe de Beveridge de l'Ontario,
février 2006 à février 2014



Sources : Conference Board du Canada; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure E-7
Courbe de Beveridge du Canada atlantique,
février 2006 à février 2014



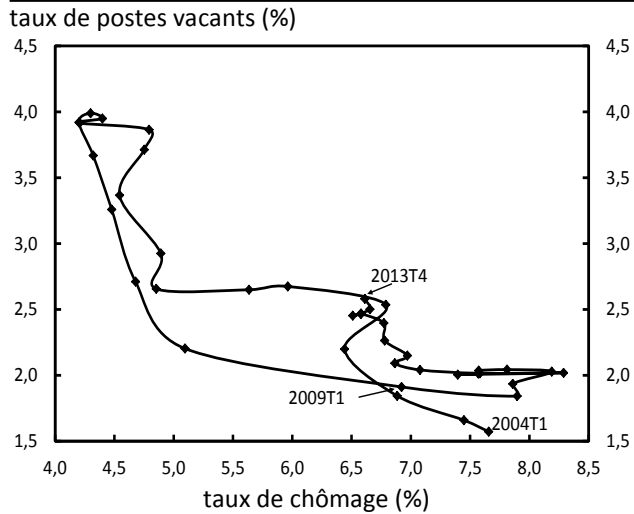
Sources : Conference Board du Canada; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Nota : Le Canada atlantique comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Figure E-8

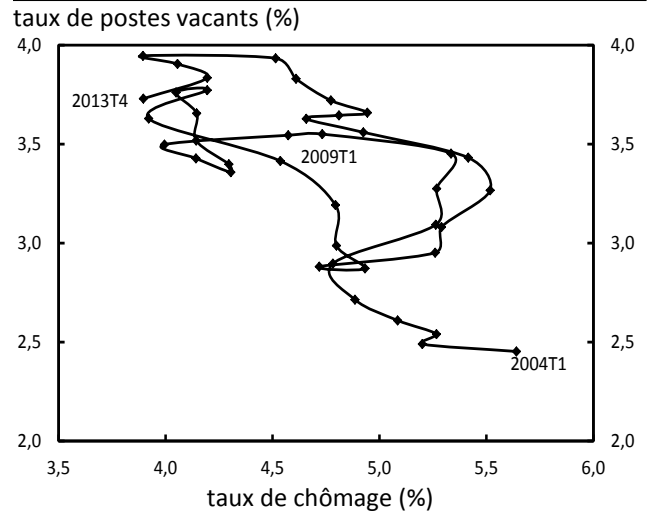
Courbe de Beveridge de la Colombie-Britannique, 2004T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; FCEI; Statistique Canada.

Figure E-10

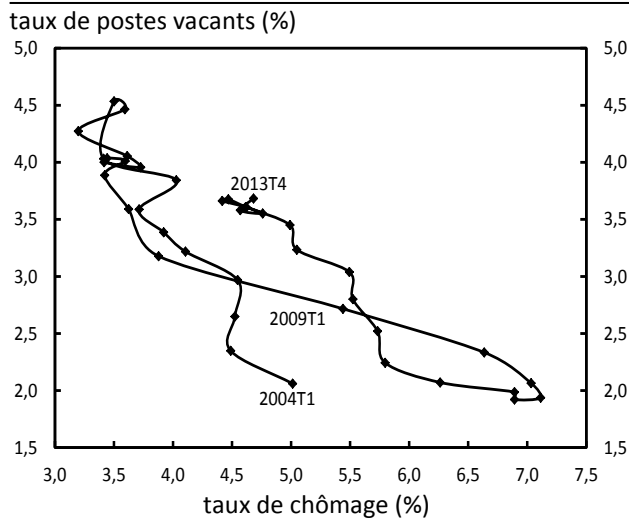
Courbe de Beveridge de la Saskatchewan, 2004T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; FCEI; Statistique Canada.

Figure E-9

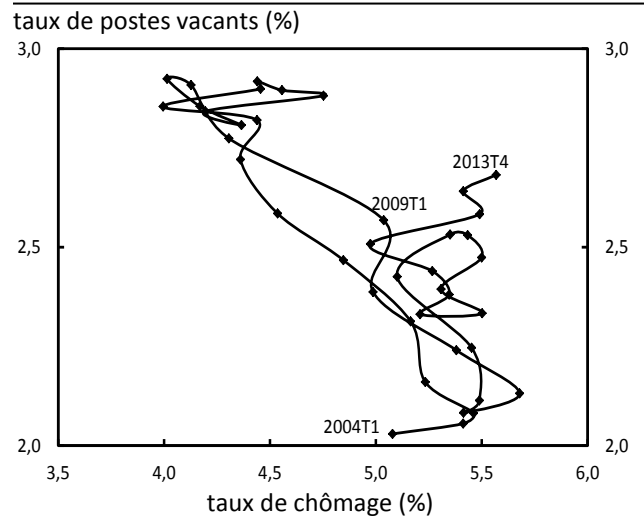
Courbe de Beveridge de l'Alberta, 2004T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; FCEI; Statistique Canada.

Figure E-11

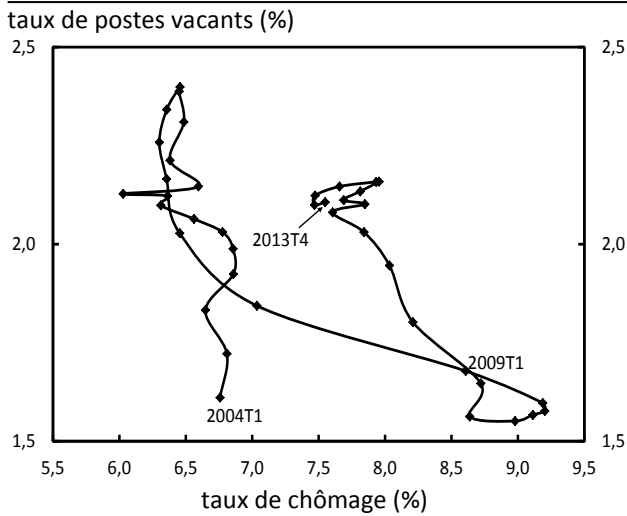
Courbe de Beveridge du Manitoba, 2004T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; FCEI; Statistique Canada.

Figure E-12

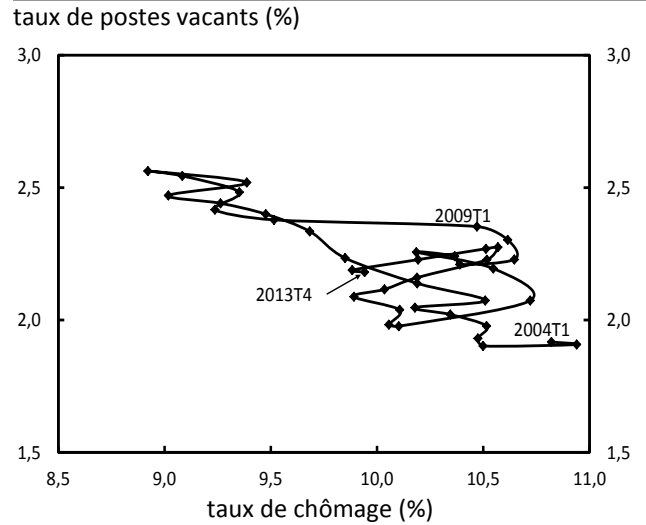
Courbe de Beveridge de l'Ontario, 2004T1 à 2013T4



Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; FCEI; Statistique Canada.

Figure E-14

Courbe de Beveridge du Canada atlantique, 2004T1 à 2013T4

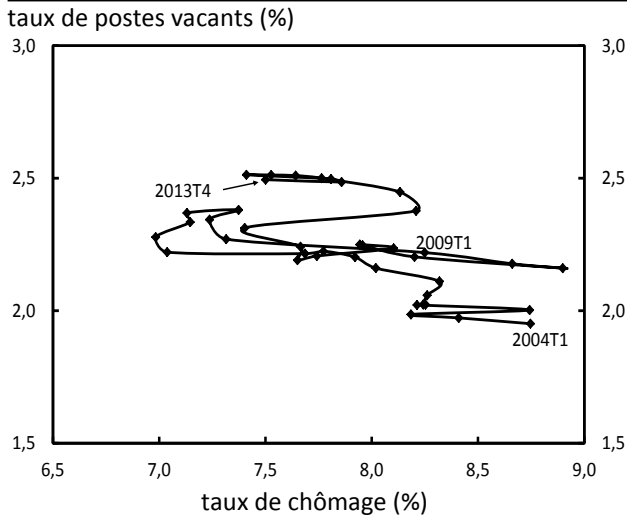


Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; FCEI; Statistique Canada.

Nota : Le Canada atlantique comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Figure E-13

Courbe de Beveridge du Québec, 2004T1 à 2013T4



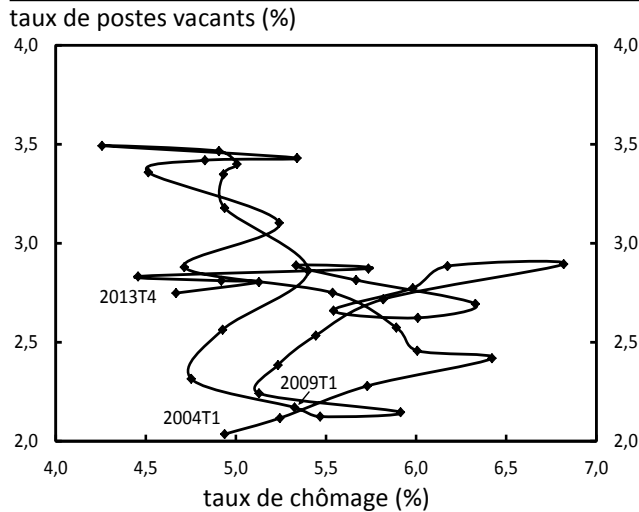
Sources : Bureau du directeur parlementaire du budget; FCEI; Statistique Canada.

Annexe F
Courbes de Beveridge pour le secteur privé

Secteurs producteurs de biens

Figure F-1

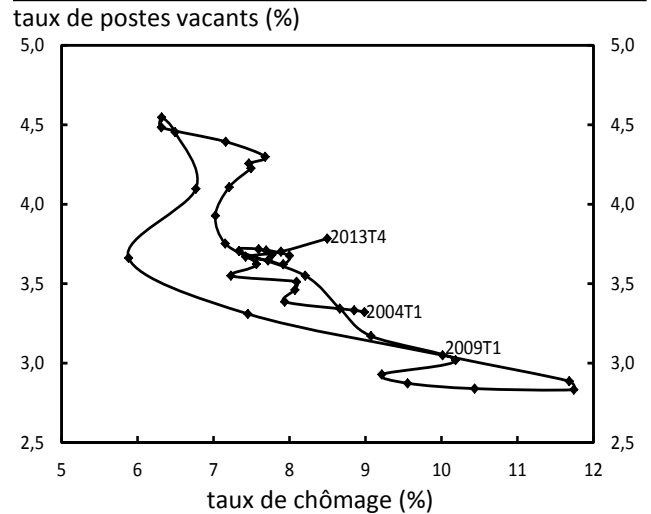
Courbe de Beveridge pour l'agriculture, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-3

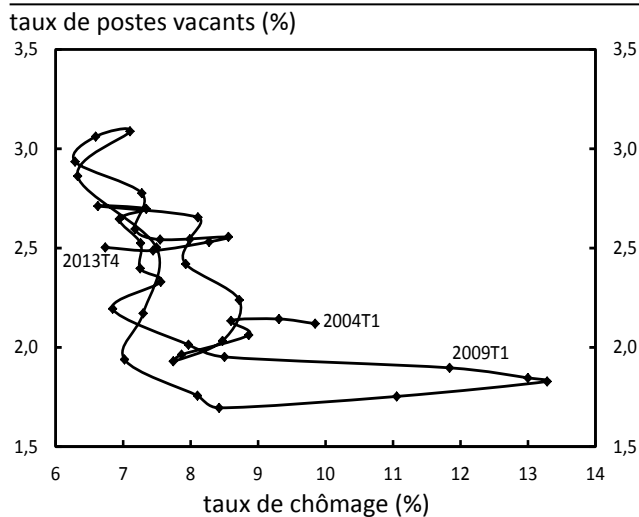
Courbe de Beveridge pour la construction, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-2

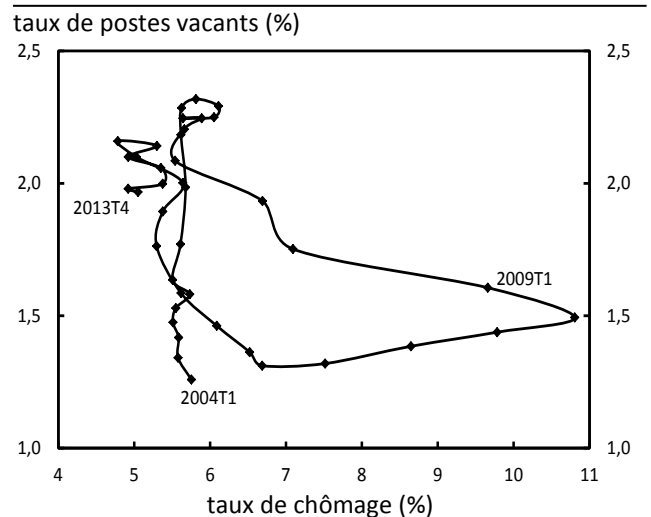
Courbe de Beveridge pour les ressources, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-4

Courbe de Beveridge pour le secteur manufacturier, 2004T1 à 2013T4

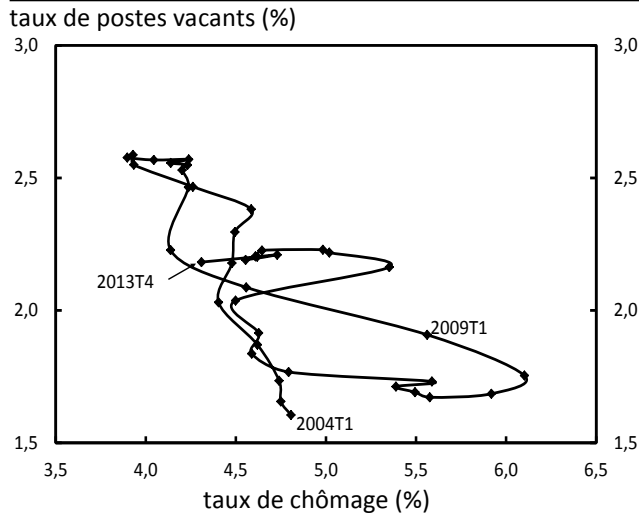


Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Secteurs producteurs de services

Figure F-5

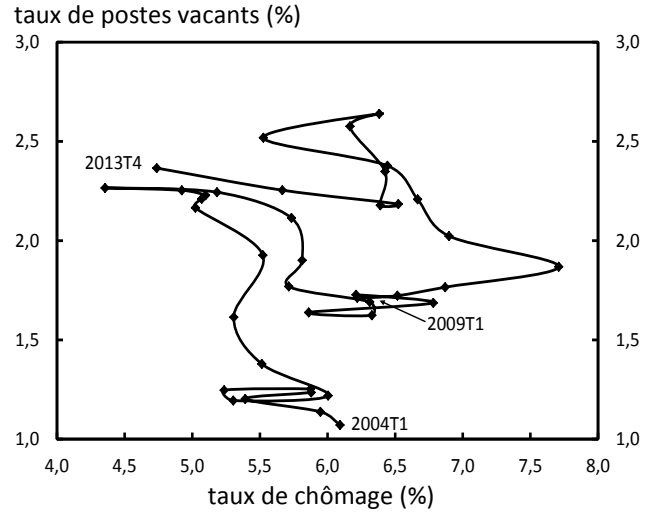
Courbe de Beveridge pour le commerce de détail et de gros, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-7

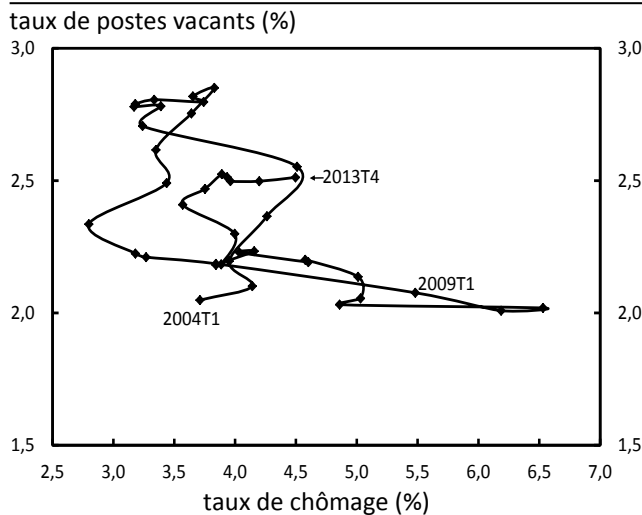
Courbe de Beveridge pour le secteur de l'information, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-6

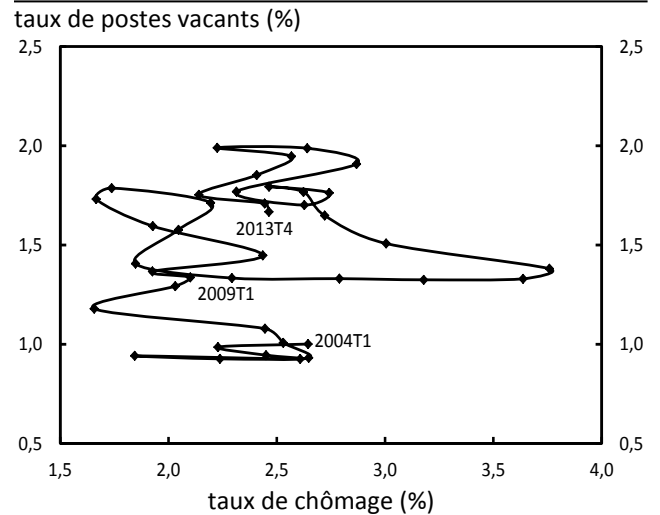
Courbe de Beveridge pour le secteur des transports, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-8

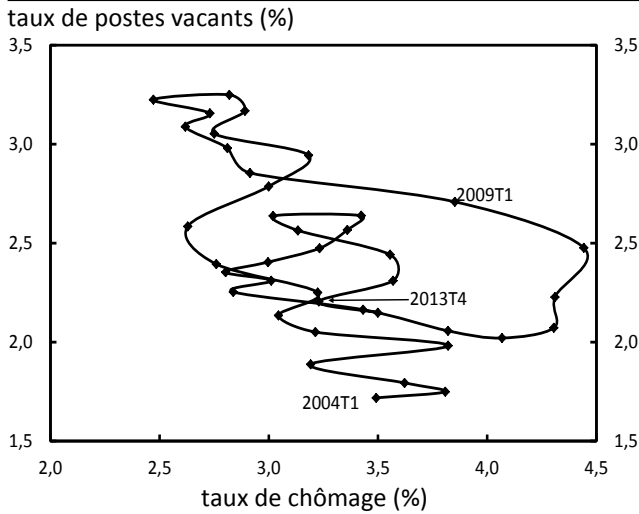
Courbe de Beveridge pour le secteur des finances et de l'assurance, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-9

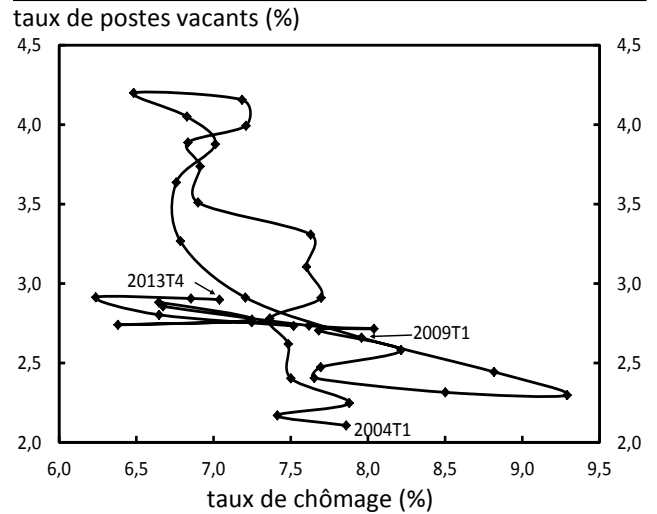
Courbe de Beveridge pour les services professionnels, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-11

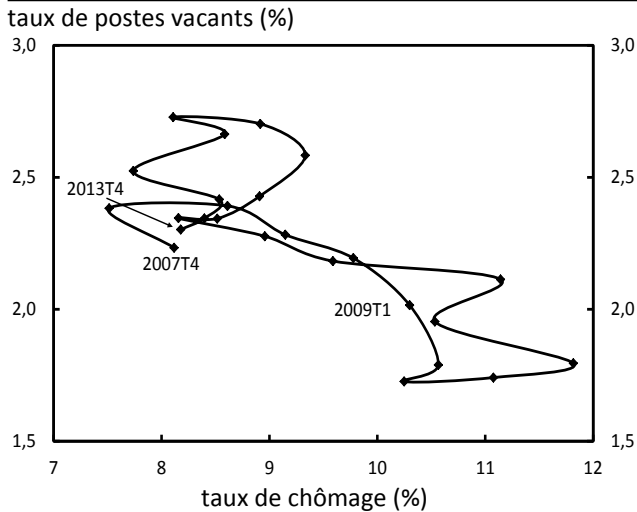
Courbe de Beveridge pour les services d'accueil, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-10

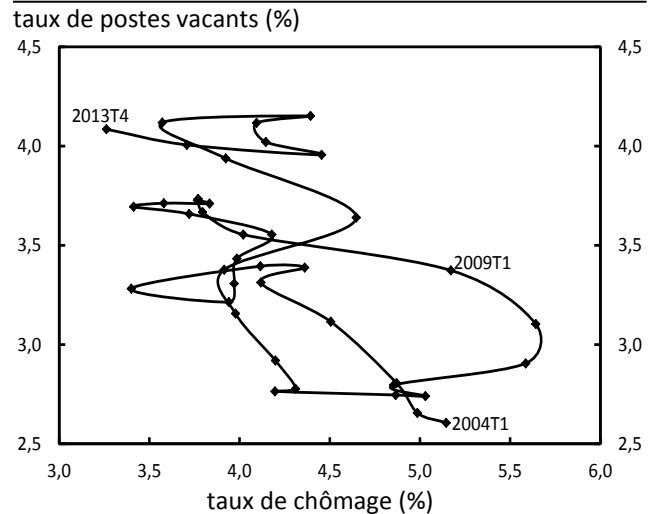
Courbe de Beveridge pour les services de gestion, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.

Figure F-12

Courbe de Beveridge pour le secteur des autres services, 2004T1 à 2013T4



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; Statistique Canada; Bureau du directeur parlementaire du budget.